



REPUBLIQUE
TUNISIENNE

2019

TRANSFERT D'INFORMATIONS EN APPLICATION DE LA LOI FATCA PAR PROCÉDÉ INFORMATIQUE

CAHIER DES CHARGES V1.0-2019



الجمهورية التونسية
الجمهورية التونسية
وزارة المالية
MINISTÈRE DES FINANCES

Préambule

Un accord en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi américaine FATCA « Foreign Account Tax Compliance Act » relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers adoptée par les États-Unis le 18 mars 2010 a été signé à Tunis le 13 mai 2019 entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Cet accord constitue un accord international relevant d'une des catégories visées par l'article 65 de la Constitution du 27 janvier 2014 dans la mesure où il porte sur des dispositions du domaine de la loi.

L'accord s'appuie sur les dispositions de l'article 26 relatif à l'échange d'informations et d'assistance administrative de la Convention entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour éviter la double imposition et prévenir l'évasion fiscale en ce qui concerne les impôts sur le revenu signé le 17 juin 1985 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1991 telle que modifiée par le protocole signé le 4 octobre 1989.

Dans le cadre de cet accord, les institutions financières tunisiennes remplissant certains critères doivent identifier les comptes financiers détenus par des personnes américaines déterminées.

Pour procéder à l'identification de ces comptes, des procédures spécifiques sont à suivre. Ces procédures sont différentes selon qu'il s'agit de comptes préexistants au 30 novembre 2014 ou de comptes ouverts à compter du 1^{er} décembre 2014.

Les informations collectées par les institutions financières participantes devront être adressées à l'administration fiscale tunisienne qui se chargera ensuite de les transmettre à l'administration fiscale américaine dans le cadre de l'échange automatique d'informations prévu par la Convention fiscale entre la Tunisie et les États-Unis.

Pour la mise en œuvre de l'accord FATCA, une obligation déclarative spécifique à la charge des établissements financiers a été prévue par l'article 17 bis du code de droits et procédures fiscaux qui les oblige à présenter aux services de l'administration fiscale de façon périodique les informations, dont ils disposent, requises par les États liés à la Tunisie par des conventions d'échange de renseignements et d'assistance en matière fiscale, conformément à chaque convention et ce avant 30 jours du délai imparti pour le transfert des renseignements à l'étranger.

Le manquement à cette obligation est puni d'une amende allant de 1.000 dinars à 20.000 dinars majorée d'une amende de 100 dinars par renseignement non communiqué ou communiqué d'une manière inexacte ou incomplète, et ce conformément à l'article 100 bis du même code. Sachant que cette infraction peut être constatée par intervalle de 30 jours de la précédente constatation et que l'amende est doublée à compter de la deuxième constatation.

En outre un texte réglementaire précisera les modalités techniques de transmission des informations à l'administration fiscale par les teneurs de comptes, les organismes d'assurance et les autres institutions financières comme suit :

- Le champ d'application de l'accord,
- Les obligations de diligence en matière d'identification et de déclaration des comptes déclarables américains et de paiements effectués à certaines institutions financières non participantes,
- Les procédures et les conditions d'application des obligations déclaratives des institutions financières.

L'Accord FATCA est assorti de deux annexes formant partie intégrante de l'accord.

L'annexe I de l'Accord FATCA : mentionne l'ensemble des démarches pratiques que les établissements financiers tunisiens doivent effectuer en vue d'identifier les contribuables américains pour lesquels des informations sont requises.

Il distingue ces diligences selon qu'il s'agit, d'une part, d'identifier les comptes préexistants au 30 novembre 2014 ou des nouveaux comptes et, d'autre part, ceux d'une personne physique ou d'une entité.

L'annexe II de l'Accord FATCA : précise des règles complémentaires accordées à des entités Tunisiennes en raison de leur nature ou de leur fonctionnement.

Tel est le cas par exemple des entités gouvernementales, de la banque centrale, des organisations internationales, des

caisses de retraite et des organismes de placement collectif.

L'annexe définit également les produits qui sont hors du champ de l'obligation déclarative, notamment les contrats relevant de l'épargne réglementée ou certains produits d'épargne salariale.

PRÉCISION

Les institutions financières trouveront au niveau du site de l'administration fiscale www.impots.finances.gov.tn et de la rubrique service en ligne et de la sous rubrique « FATCA Tunisie » l'accord FATCA et ses annexes ainsi que le cahier des charges Fatca V1.0-2019.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
Objectif de cedocument	7
Structuredudocument	7
Documents techniquesderéférence	8
Documentationjuridiquementapplicable	8
Terminologie, abréviationsetacronymes	8
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DEL'ACCORD FATCA	10
PRÉSENTATION PHYSIQUEDESINFORMATIONS	11
Caractéristiques desmessagesXML	11
Notationsadoptées	11
Schémasapplicables	13
Multiplicité	13
Niveau d'exigencedesdonnées	13
Structure générale de ladéclarationFATCA	13
Le message et les blocs dedonnéesFATCA	14
Le message et les informationstechniquesd'identification	16
Structure détaillée dumessageFATCA_OECD	17
FATCA_OECD	17
FATCA_OECD /MessageSpec(sfa:MessageSpec_Type)	17
FATCA_OECD / FATCA(ftc:Fatca_Type)	19
FATCA_OECD / FATCA /ReportingFI(ftc:CorrectableReportOrganisation_Type)	20
FATCA_OECD / FATCA / ReportingGroup / Sponsor (ftc:CorrectableReportOrganisa- tion_Type)	22
FATCA_OECD / FATCA / ReportingGroup / Intermediary(ftc:CorrectableReportOrganisa- tion_Type)	23
FATCA_OECD / FATCA /NilReport(ftc:CorrectableNilReport_Type)	24
FATCA_OECD / FATCA / ReportingGroup / AccountReport (ftc:CorrectableAccountRe- port_Type)	24
FATCA_OECD / FATCA / ReportingGroup / PoolReport(ftc:CorrectablePoolReport_Type)	27
Blocgénériqueftc:DocSpec_Type	28
3.3.11 Blocgénériquesfa:PersonParty_Type	29
3.3.12 Blocgénériquesfa:Address_Type	31
3.3.13 Bloc génériquesfa : OrganisationPartyType	33
Exemples demessagesXML	33
NOTICESEXPLICATIVES	34
RG1 Informations relativesauxadresses	34
RG2Numérosd'identification	34
RG2.1 Le numéro d'identification du titulaireducompte	34
RG2.2 Le numéro d'identification de l'IF déclarante, de son mandataire ou d'un intermé- diaire	35
RG2.3 La catégorie déclarative de l'IF déclarante ou desonmandataire	36
RG3 Informations relatives au titulaireducompte	36
RG4 Informations relatives au compteoucontrat	37

RG5 Sommes et valeurs à déclarer	38
RG6 Constitution des fichiers.....	39
RG6.1 Architecture générale des fichiers.....	39
RG6.2 Types de déclarations possibles.....	40
RG6.3 Notification des anomalies relevées par l'IRS.....	42
RG7 Déclarations ne comportant aucun compte à déclarer.....	43
VOLETTECHNIQUE.....	45
Envoi des fichiers.....	45
Description des fonctionnalités	45
Modalité d'utilisation du service	45
Caractéristiques des fichiers.....	48
Conventions de nommage du fichier XML.....	48
Unicité du MessageRefId et du DocRefId	48
Format du fichier	49
Compression	49
Taille maximale du fichier	50
Encodage du fichier XML.....	50
Structure du fichier XML.....	50
Balises XML du fichier	50
Éléments non autorisés dans le fichier XML.....	51
Contrôles.....	51
Contrôles de niveau Fichier.....	51
Contrôles de niveau « Validation ».....	52
Contrôles de niveau « Mandatory ».....	52
Contrôle CM01	53
Calendrier.....	54
Assistance.....	54
ANNEXES	56
Annexe 1 - Schéma FATCAXMLv2.0	56

Structure du document

Section1 : **Préambule** : Introduit le sujet et la structure de ce document ;

Section2 : **Présentation générale** : Présentation générale de l'Accord FATCA;

Section3 : **Présentation physique des informations** : Présente la structure des données collectées;

Section 4 : **Notices explicatives** : Présente les règles de gestion applicables aux données ;

Section5 : **Volet technique** : Présente les éléments techniques de la collecte des fichiers ;

Section 6: **Annexes.**

Documents techniques de référence

Titre	Référence	Version	Date
Cahier des charges de collecte auprès des institutions financières, au sens de l'article 1er – 1g, des informations relatives à des personnes américaines au sens de l'accord FATCA	Cahier Des Charges FATCA XML	V3.7	01/02/2019
Schéma FATCA XML	FatcaXML_v2.0.xsd	v2.0	25/08/2016
Schéma ISOFATCATYPE	isofatcatypes_v1.1.xsd	v1.1	05/08/2016
Schéma OECDTYPE	oecdtypes_v4.2.xsd	v4.2	25/08/2016
Schéma STFFATCATYPE	stffatcatypes_v2.0.xsd	v2.0	25/08/2016

Documentation juridiquement applicable

Titre	Référence	Version	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Accord intergouvernemental signé entre la Tunisie et les États-Unis			13/05/2019	
Déclaration d'intention				
Guide utilisateur FATCA XML	Pub 5124FATCA XML Schemav2.0 User Guide	V2.0 Publication 5124 (4-2017)		Avril 2017
L'article 17 bis du code des droits et procédures fiscaux(CDPF)	Ajouté par l'article 38 de la loi des finances n°2016-78 du 17 décembre 2016			

Terminologie, abréviations et acronymes

Abréviations Acronymes	Signification
AD	Accusé de dépôt
RE	Rapport d'erreur
DGI	Direction Générale des Impôts
EENF	Entité étrangère non financière
EIN	Employer Identification Number (numéro d'identification d'employeur)
FATCA	Foreign Account Tax Compliance Act
GIIN	Global Intermediary Identifying Number (numéro d'identification d'une entité auprès de l'IRS)
IF	Institution Financière
IF déclarante	L'IF qui déclare ses données FATCA
IF remettante	L'IF qui envoie la déclaration FATCA
IFE	Institution Financière Étrangère
IRS	Internal Revenue Service (administration fiscale américaine)
MF	Matricule Fiscale
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
RG	Règle de Gestion
TIN	Tax Identification Number (numéro d'identification fiscale)
XML	Extensible Mark-up Language
XSD	XML Schema Definition

Caractéristiques des messages XML

Le présent cahier des charges est compatible avec le guide utilisateur XML fourni par l'IRS :

- [Publication 5124, FATCA XML Schema v2.0 UserGuide](#)

Cette section décrit la manière de répondre aux exigences du cahier des charges FATCA XML afin de produire un fichier XML conforme et valide par rapport aux schémas de référence (cf. § **Schémas applicables**).

Notations adoptées

Les blocs d'information *de la déclaration FATCA* sont présentés sous la forme de tableaux. Chaque information est caractérisée comme suit:

Entête de tableau	Description
N° zone	<p>Numéro de la zone d'information. Il s'agit d'un identifiant interne et spécifique au présent cahier des charges destinées à faciliter les discussions sur les zones de données du schéma XSD.</p> <p>Remarque : La valeur de cet identifiant ne préjuge pas du niveau d'indentification de la zone dans le schéma XSD.</p>
Or	<p>Identifie la condition « ou » entre plusieurs éléments.</p> <p>1ère situation: cas des zones 2.5 et 2.6 du § FATCA_OECD / FATCA (ftc:Fatca_Type) {OR >>AccountReport ... OR} >>PoolReport Au cas particulier, une seule des deux zones doit être servie</p> <p>2ème situation: cas des zones 2,5,3 du § FATCA_OECD / FATCA / ReportinfGroup / AccountReport {OR >>Individual ... OR} >>Organisationpart ... OR} >>AcctHolderType Au cas particulier, soit la zone Individuel doit être servie, soit les zones Organisation et AcctHolderType doivent être servies</p>
Niveau	<p>Symbolisé par le caractère « > ».</p> <p>Il indique le niveau d'indentation par profondeur de niveau dans le fichier XML.</p> <p>> représente un niveau de profondeur >> représente deux niveaux de profondeur etc.</p>
Objet	<p>Indique le nom de l'élément en anglais, en référence au cahier des charges de l'IRS. Le glossaire TN/US (ANNEXE1) fait référence à cet objet libellé en US. Les termes Element ou Attribute sont également utilisés.</p>
<balise XML>	<p>Nom de la balise XML</p>
Multi	<p>Multiplicité. Elle s'exprime sous la forme [x..y] où :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 'x' représente le caractère obligatoire (valeur 1) ou optionnel (valeur 0) de l'information ; • 'y' représente le nombre maximal d'occurrences de l'élément accepté (cf. § Multiplicité)
Taille	<p>Précise la taille de la donnée (Size)</p>
Type	<p>Indique le type de données (Input Type)</p>
Exigence	<p>Indique le niveau d'exigence de l'objet (Requirement) (cf. § Niveau d'exigence des données)</p>
Commentaire	<p>Précise les données attendues et/ou référence les règles de gestion métiers associées à cet élément (cf. § NOTICES EXPLICATIVES)</p>

Schémas applicables

Le document [Publication 5124, FATCA XML Schema v2.0 User Guide](#) énumère pas explicitement les schémas utilisés. Ces schémas sont fournis et diffusés avec le guide utilisateur:

- [FatcaXML_v2.0.xsd](#)
- [isofatcatypes_v1.1.xsd](#)
- [oecdtypes_v4.2.xsd](#)
- [stffatcatypes_v2.0.xsd](#)

Les déclarations FATCA devront donc impérativement être en conformité avec les schémas rappelés ci-dessus.

Multiplicité

Pour chaque balise XML est précisée la multiplicité de l'information, selon la liste suivante :

Multi	Commentaire
[0..1]	0 ou 1 information
[0..n]	0 à n information(s)
[1..1]	1 et une seule information
[1..n]	1 à n information(s)

Niveau d'exigence des données

Pour chaque élément ou attribut de données XML est indiqué le caractère obligatoire, facultatif, ou non requis. Le niveau d'exigence des données de la déclaration FATCA est caractérisé comme suit :

Exigence	Code utilisé	Commentaire
Validation	V	Obligatoire et contrôlé par les schémas XSD
Mandatory	M	Obligatoire mais non contrôlé par les schémas XSD
Optional	O	Optionnel, mais si l'information est disponible elle doit être fournie
Null	N	Non demandé

Lorsqu'un bloc n'est pas obligatoire, les zones qu'il contient ne sont pas obligatoires même lorsqu'elles sont en niveau d'exigence « Validation » ou « Mandatory ».

Les conditions de rejet des déclarations FATCA sont traitées au § **Contrôles**.

Structure générale de la déclaration FATCA

La déclaration FATCA est constituée de plusieurs blocs d'informations structurés et organisés, comme schématisée dans la figure 1. Pour des raisons de simplification, seuls les grands blocs d'informations sont représentés dans ce schéma.

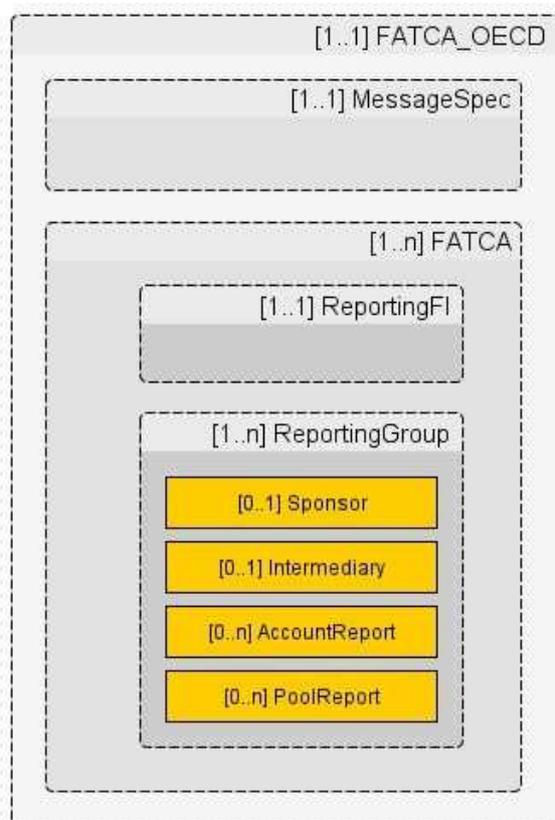


Figure 1

Les informations contenues dans l'en-tête de message identifient l'institution financière (IF) qui envoie le message (**IF remettante**). Il indique la date de création du message, l'année civile concernée par la déclaration et la nature de celle-ci (initiale ou corrective).

Le message et les blocs de données FATCA

Au niveau le plus haut, la déclaration FATCA comporte un bloc nommé **FATCA_OECD**, encore appelé message **FATCA_OECD**.

Le message **FATCA_OECD** est composé d'un bloc **MessageSpec** et d'un ou plusieurs blocs **FATCA**.

Un bloc **FATCA** comporte un bloc **ReportingFI** et un ou plusieurs blocs **ReportingGroup**.

Un bloc **ReportingGroup** comporte au moins un bloc **AccountReport**, excepté dans le cas d'une déclaration ne comportant aucun compte à déclarer, et peut comporter un bloc **Sponsor** ou **Intermediary**.

Le bloc d'information **PoolReport** comporte la liste des comptes détenus par des clients récalcitrants.

NB :Ce bloc sera rempli seulement pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

Les informations du message **FATCA_OECD** permettront de constituer un fichier XML dont les caractéristiques techniques sont abordées dans la section **VOLET TECHNIQUE**.

Le bloc **MessageSpec** caractérise le message **FATCA_OECD** tandis que le bloc **FATCA** identifie l'IF déclarante et les données déclarées par celle-ci.

- Un message FATCA_OECD contient les données FATCA d'une seule IF (IF déclarante) qui remet son message FATCA_OECD (IF remettante). Dans ce cas, l'IF remettante est identique à l'IF déclarante,

La structure de la déclaration **FATCA** peut également être représentée comme suit :

Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
0	FATCA_OECD	version				
	1	MessageSpec				
		1.1	SendingCompanyIN			
		1.2	TransmittingCountry			
		1.3	ReceivingCountry			
		1.4	MessageType			
		1.5	Warning			
		1.6	Contact			
		1.7	MessageRefId			
		1.8	ComMessageRefId			
		1.9	ReportingPeriod			
		1.10	Timestamp			
	2	FATCA				
		2.1	ReportingFI			
			2.1.1	ResCountryCode		
			2.1.2	TIN	issuedBy	
			2.1.3	Name	nameType	
			2.1.4	Address	legalAddressType	
				5.1	CountryCode	
				(OR) 5.2	AddressFree	
				(OR) 5.3	AddressFix	
					5.3.1	Street
					5.3.2	BuildingIdentifier
					5.3.3	SuiteIdentifier
					5.3.4	FloorIdentifier
					5.3.5	DistrictName
					5.3.6	POB
					5.3.7	PostCode
					5.3.8	City
					5.3.9	CountrySubentity

Figure 2

Les blocs sont détaillés au § **Structure détaillée du message FATCA_OECD**.

Compte tenu de leur caractère générique, certains blocs sont décrits une ou plusieurs fois selon le contexte où ils apparaissent.

Exemples:

- Les blocs **DocSpecetCorrectableReportOrganisation_Type** sont décrits une seule fois
- Le bloc **OrganisationParty_Type** est décrit à plusieurs reprises selon le contexte

Le message et les informations techniques d'identification

Le message **FATCA_OECD** comporte des informations techniques qui visent à identifier, de manière unique et non ambiguë, les blocs du message **FATCA_OECD**.

Ces informations techniques sont obligatoires.

On les trouve dans :

- Le bloc **MessageSpec**(de niveau message)
- Le bloc générique **DocSpec**(de niveau bloc d'information).

Les blocs qui peuvent être corrigés (Correctable) comportent le bloc générique DocSpec.

Détails des éléments techniques d'identification :

- MessageSpec
 - MessageRefId
 - CorrMessageRefId
- DocSpec
 - DocRefId
 - CorrMessageRefId
 - CorrDocRefId

Structure détaillée du message FATCA_OECD

FATCA_OECD

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
			FATCA_OECD	<ftc:FATCA_OECD>	[1..1]			V	Élément racine
			FATCA_OECD	version=	[0..1]	Max 10 char	String	M	Doit contenir la valeur de la version du schéma FATCA qui a été utilisé pour créer le rapport. Seule valeur possible : 2.0
1		>	MessageSpec	<ftc:MessageSpec>	[1..1]		sfa:MessageSpec_Type	V	
2		>	FATCA	<ftc:FATCA>	[1..n]		ftc:Fatca_Type	V	

FATCA_OECD / MessageSpec (sfa:MessageSpec_Type)

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
1			MessageSpec	<ftc:MessageSpec>	[1..1]		sfa:MessageSpec_Type	V	Constitue l'en-tête du message. Il caractérise le message. Elle spécifie la date de la création du message, l'année civile à laquelle la déclaration se rapporte, et la nature de la déclaration (initiale, corrective,etc.).
1.1		>	SendingCompanyIN	<sfa:SendingCompanyIN>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	M	Identifiant GIIN de l'IF remettante cf. RG2 Numéros d'identification Format : le GIIN est un identifiant de 19 caractères alphanumériques. Il doit être correctement constitué selon la structure fixe suivante xxxxxx.xxxxx.xx.788
1.2		>	TransmittingCountry	<sfa:TransmittingCountry>	[1..1]	2 digits	iso:CountryCode_Type	V	Pays émetteur Seule valeur possible = TN Dans le cas de la Tunisie, ce sera nécessairement l'administration qui procédera à l'envoi des fichiers à destination des US.
1.3		>	ReceivingCountry	<sfa:ReceivingCountry>	[1..1]	2 digits	iso:CountryCode_Type	V	Destinataire du message Seule valeur possible = US
1.4		>	MessageType	<sfa:MessageType>	[1..1]		sfa:MessageType_EnumType	V	Seule valeur possible = FATCA

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
1.5		>	Warning	<sfa:Warning>	[0..1]	freetext Max 4000 char	xsd:string	O	Instructions spécifiques sur l'utilisation du fichier. Peut être laissé à blanc.
1.6		>	Contact	<sfa:Contact>	[0..1]	free text Max 200 caract	xsd:string	N	
1.7		>	MessageRefID	<sfa:MessageRefId>	[1..1]	free text Max 200 char	xsd:string	V	Numéro d'identification unique du message à fournir par l'IF remettante. Cet identifiant doit être unique dans l'espace et dans le temps pour l'IF remettante. Il doit obligatoirement respecter les indications mentionnées au § Consignes pour la formation du MessageRefId (cf. page 48). Il sera utilisé dans la zone 1.8 CorrMessageRefID pour désigner le MessageRefID d'un précédent message à corriger.
1.8		>	CorrMessageRefID	<sfa:CorrMessageRefId>	[0..n]	free text Max 200 char	xsd:string	O	Numéro d'identification unique qui identifie le message initial ou précédent qui est corrigé (obligatoire pour un message correctif dans la mesure où il référence le MessageRefID du message initial). cf. RG6 Constitution des fichiers
1.9		>	ReportingPeriod	<sfa:ReportingPeriod>	[1..1]		xsd:date	V	Cette donnée identifie l'année civile à laquelle se rapporte le message en utilisant le format AAAA-MM-JJ. Par exemple, si l'information déclarée concerne les comptes ou les paiements relatifs à l'année civile 2015, le champ doit se lire, "2015-12-31" 8 chiffres (et 2 traits d'union)
1.10		>	Timestamp	<sfa:Timestamp>	[1..1]		xsd:dateTime	V	Cette donnée identifie la date et heure de création du fichier elle doit être complétée automatiquement par le système hôte. Le format à utiliser est le suivant : AAAA-MM-JJ'T'hh:mm:ss. Les fractions de seconde ne sont pas mentionnées. Exemple : 2015-06-15T09:45:30 Cette information est attribuée par l'IF remettante.

FATCA_OECD / FATCA (ftc:Fatca_Type)

Ce tableau énumère la séquence des blocs d'information possibles. Chaque bloc est détaillé dans les tableaux suivants.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2			FATCA	<ftc:FATCA>	[1..n]		ftc:Fatca_Type	V	
2.1		>	ReportingFI	<ftc:ReportingFI>	[1..1]		ftc:CorrectableReport Organisation_Type	V	Identifie l'institution financière qui tient le compte ou qui effectue le paiement déclaré. cf. 3.3.13 Bloc générique sfa:OrganisationParty Type
2.2		>	ReportingGroup	<ftc:ReportingGroup>	[1..n]			V	(balise maître) Détails spécifiques à la déclaration FATCA envoyée par l'IF déclarante.
2.3		>>	Sponsor	<ftc:Sponsor>	[0..1]		ftc:CorrectableReport Organisation_Type	O	Informations permettant d'identifier le mandataire de l'institution financière déclarante qui lui a délégué ses obligations déclaratives. Le numéro d'identification d'un mandataire est le GIIN délivré à cette entité lorsqu'elle agit en sa qualité de mandataire. cf. 3.3.13 Bloc générique sfa:OrganisationParty Type
2.4		>>	Intermediary	<ftc:Intermediary>	[0..1]		ftc:CorrectableReport Organisation_Type	O	Informations d'identification d'une institution financière créée sur le territoire américain qui agit au nom d'une autre personne en tant que dépositaire, courtier ou prête-nom. Le numéro d'identification d'un intermédiaire est son EIN délivré par les autorités américaines, s'il lui en a été délivré un. Si l'intermédiaire n'a pas EIN alors le numéro d'identification est l'EIN utilisé par le territoire américain compétent pour identifier cet intermédiaire. cf. 3.3.13 Bloc générique sfa:OrganisationParty Type
2.5	{OR	>>	NilReport	<ftc:NilReport>	[0..1]		ftc:CorrectableNilReport	O	Informations permettant de signaler une absence totale de compte à déclarer. cf. RG7 Déclarations ne comportant aucun compte à déclarer
2.6	OR}	>>	AccountReport	<ftc:AccountReport>	[0..n]		ftc:CorrectableAccountReport_Type	O	
2.7	OR}	>>	PoolReport	<ftc:PoolReport>	[0..n]		ftc:CorrectablePoolReport_Type	O	Ces champs seront remplis seulement pour les exercices 2014, 2015, 2016

FATCA_OECD / FATCA / ReportingFI (ftc:CorrectableReportOrganisation_Type)

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.1			ReportingFI	<ftc:ReportingFI>	[1..1]		ftc:CorrectableReportOrganisation_Type	V	Identifie l'institution financière déclarante cf. 3.3.13 Bloc générique sfa:OrganisationParty Type
2.1.1		>	ResCountryCode	<sfa:ResCountryCode>	[0..n]	2 digit	iso:CountryCode_Type	O	Cette donnée décrit le code du pays de résidence fiscale de l'entité déclarante. La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le §Documents techniques deréférence. En principe, pour les IF tunisiennes, la valeur est TN.
2.1.2		>	TIN	<sfa:TIN>	[0..n]	Min 1 char Max 200 char	sfa:TIN_Type	M	Numéro d'identification. Il s'agit du GIIN de l'IF déclarante. cf. RG2.2 Le numéro d'identification de l'IF déclarante, deson mandataire ou d'unintermédiaire
2.1.2		>	TIN	issuedBy	[0..1]	2-digit	iso:CountryCode_Type	O	Code du pays émetteur du numéro d'identification Pour la déclaration FATCA, un champ vide sera supposé indiquer les États-Unis comme juridiction d'émission du TIN La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le §Documents techniques deréférence.
2.1.3		>	Name	<sfa:Name>	[1..n]	Max 200 char	sfa:NameOrganisation_Type	V	Correspond au nom légal de l'entité qui fait la déclaration
2.1.3		>	Name	nameType	[0..1]		stf:OECDNameType_Enum_Type	N	
2.1.4		>	Address	<sfa:Address>	[1..n]		sfa:Address_Type	V	cf. 3.3.12 Bloc générique sfa:Address_Type

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.1.5		>	FilerCategory	<ftc:FilerCategory>	[0..1]		ftc:FatcaFileCategory_EnumType	M	<p>NB : Ces champs seront remplis seulement pour les exercices égaux ou postérieurs à 2016.</p> <p>Liste des valeurs possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> FATCA601 = Institution financière étrangère participante (PFFI – otherthanReporting Model 2 FFI and including a US branch of a PFFI not treated as a USperson) FATCA602 = Institution financière étrangère enregistrée réputée conforme (RDC FFI) FATCA603 = Succursale limitée (« Limited branch ») ou institution financière étrangère limitée (« Limited FFI ») FATCA604 = SANS OBJET – NE PASUTILISER FATCA605 = Intermédiaire agréé (« Qualified Intermediary - QI »), société de personnes étrangère procédant à la retenue à la source (« WithholdingForeignPartnership - WP »), ou trust étranger procédant à la retenue à la source (« WithholdingForeign Trust - WT ») FATCA606 = SANS OBJET – NE PASUTILISER FATCA610 = Agent chargé d'effectuer la retenue à la source (« Withholding Agent ») FATCA611 = SANS OBJET – NE PASUTILISER <p>cf. RG2.3 La catégorie déclarative de l'IF déclarante ou deson mandataire</p>
2.1.6		>	DocSpec	<ftc:DocSpec>	[1..1]		ftc:DocSpec_Type	V	cf. Bloc générique ftc:DocSpec_Type

FATCA_OECD / FATCA / ReportingGroup / Sponsor (ftc:CorrectableReportOrganisation_Type)

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.3			Sponsor	<ftc:Sponsor>	[0..1]		ftc:CorrectableReportOrganisation_Type	O	Informations permettant d'identifier le mandataire de l'institution financière qui lui a délégué ses obligations déclaratives cf. 3.3.13 Bloc générique sfa:OrganisationParty Type
2.3.1		>	ResCountryCode	<sfa:ResCountryCode>	[0..n]	2 digit	iso:CountryCode_Type	O	Cette donnée décrit le code du pays de résidence fiscale du mandataire. La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le § Documents techniques deréférence.
2.3.2		>	TIN	<sfa:TIN>	[0..n]	Min 1 char Max 200 char	sfa:TIN_Type	M	Numéro d'identification. cf. RG2.2 Le numéro d'identification de l'IF déclarante, deson mandataire ou d'unintermédiaire
2.3.2		>	TIN	issuedBy	[0..1]	2-digit	iso:CountryCode_Type	O	Code du pays émetteur du numérod'identification. Pour la déclaration FATCA, un champ vide sera supposé indiquer les États-Unis comme juridiction d'émission duTIN La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le § Documents techniques deréférence.
2.3.3		>	Name	<sfa:Name>	[1..n]	Max 200 char	sfa:NameOrganisation_Type	V	Correspond au nom légal du mandataire.
2.3.3		>	Name	nameType	[0..1]		stf:OECDNameType_Enum Type	N	
2.3.4		>	Address	<sfa:Address>	[1..n]		sfa:Address_Type	V	cf. 3.3.12 Bloc générique sfa:Address_Type
2.3.5		>	FilerCategory	<ftc:FilerCategory>	[0..1]		ftc:FatcaFileCategory_EnumType	V	Liste des valeurs possibles : <ul style="list-style-type: none"> • FATCA607 = Entité patronnant une institution financière patronnée (ou sponsorisée) (« Sponsoring entity of a sponsored FFI ») • FATCA608 = SANS OBJET – NE PASUTILISER. • FATCA609 = SANS OBJET – NE PASUTILISER. cf. RG2.3 La catégorie déclarative de l'IF déclarante ou deson mandataire

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.3.6		>	DocSpec	<ftc:DocSpec>	[1..1]		ftc:DocSpec_Type	V	cf. Bloc générique ftc:DocSpec_Type

FATCA_OECD / FATCA / ReportingGroup / Intermediary (ftc:CorrectableReportOrganisation_Type)

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.4			Intermediary	<ftc:Intermediary>	[0..1]		ftc:CorrectableReportOrganisation_Type	O	Informations d'identification d'une institution financière créée sur le territoire américain qui agit au nom d'une autre personne en tant que dépositaire, courtier ou prête-nom. cf. 3.3.13 Bloc générique sfa:OrganisationParty Type
2.4.1		>	ResCountryCode	<sfa:ResCountryCode>	[0..n]	2 digit	iso:CountryCode_Type	O	Cette donnée décrit le code du pays de résidence fiscale de l'entité déclarante ou de l'entité titulaire du compte faisant l'objet de la déclaration. (selon les champs concernés). La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le § Documents techniques de référence.
2.4.2		>	TIN	<sfa:TIN>	[0..n]	Min 1 char Max 200 char	sfa:TIN_Type	M	Numéro d'identification cf. RG2.2 Le numéro d'identification de l'IF déclarante, deson mandataire ou d'unintermédiaire
2.4.2		>	TIN	issuedBy	[0..1]	2-digit	iso:CountryCode_Type	O	Cet attribut identifie le code du pays émetteur du TIN. Pour la déclaration FATCA, un champ vide sera supposé indiquer les États Unis comme juridiction d'émission du TIN. La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le § Documents techniques de référence.
2.4.3		>	Name	<sfa:Name>	[1..n]	Max 200 char	sfa:NameOrganisation_Type	V	La dénomination légale (raison sociale) de l'entité qui déclare ou fait l'objet d'une déclaration.
2.4.3		>	Name	nameType	[0..1]		stf:OECDNameType_Enum_Type	N	
2.4.4		>	Address	<sfa:Address>	[1..n]		sfa:Address_Type	V	cf. 3.3.12 Bloc générique sfa:Address_Type
2.4.5		>	FilerCategory	<ftc:FilerCategory>	[0..1]		ftc:FatcaFileCategory_EnumType	N	NE PAS UTILISER (cf. page 35)
2.4.6		>	DocSpec	<ftc:DocSpec>	[1..1]		ftc:DocSpec_Type	V	cf. Bloc générique ftc:DocSpec_Type

FATCA_OECD / FATCA / NilReport (ftc:CorrectableNilReport_Type)

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.5		>	NilReport	<ftc:NilReport	[0..1]		ftc:CorrectableNilReport_Type	O	
2.5.1		>>	DocSpec	<ftc:DocSpec>	[1..1]		ftc:DocSpec_Type	V	cf. Bloc générique ftc:DocSpec_Type
2.5.2		>>	NoAccountToReport	<ftc:NoAccountToReport>	[1..1]		<ftc:NoAccountToReport_Type>	V	Seule valeur possible : yes [en minuscules]

FATCA_OECD / FATCA / ReportingGroup / AccountReport (ftc:CorrectableAccountReport_Type)

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.6			AccountReport	<ftc:AccountReport>	[0..n]		ftc:CorrectableAccountReport_Type	O	
2.6.1		>	DocSpec	<ftc:DocSpec>	[1..1]		ftc:DocSpec_Type	V	cf. Bloc générique ftc:DocSpec_Type
2.6.2		>	AccountNumber	<ftc:AccountNumber>	[1..1]		ftc:FIAccountNumber_Type	V	cf. RG4 Informations relatives au compte ou contrat
2.6.2		>	AccountNumber	AcctNumberType	[0..1]		stf:AcctNumberType_EnumType	O	Précision sur le type de numéro de compte ou de contrat. Valeurs possibles : <ul style="list-style-type: none"> • OECD601 =IBAN • OECD602 =OBAN • OECD603 =ISIN • OECD604 =OSIN • OECD605 =Autre <p>cf. RG4 Informations relatives au compte ou contrat</p>

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.6.3		>	AccountClosed	<ftc:AccountClosed>	[0..1]		xsd:boolean	O	Valeurs possibles <ul style="list-style-type: none"> • true[en lettres minuscules uniquement] • 1 Ces deux valeurs alternatives ont la même signification : clôture du compte en cours d'année. cf. RG4 Informations relatives au compte ou contrat
2.6.4		>	AccountHolder	<ftc:AccountHolder>	[1..1]		ftc:AccountHolder_Type	V	cf. RG3 Informations relatives au titulaire du compte
2.6.4.1	{OR	>>	Individual	<ftc:Individual>	[1..1]		sfa:PersonParty_Type	O	cf. 3.3.11 Bloc générique sfa:PersonParty_Type
2.6.4.2	OR}	>>	Organisation	<ftc:Organisation>	[1..1]		sfa:OrganisationParty_Type	O	cf. 3.3.11 Bloc générique sfa:PersonParty_Type
2.6.4.3	OR}	>>	AcctHolderType	<ftc:AcctHolderType>	[1..1]		ftc:FatcaAcctHolderType_EnumType	M	Champ à compléter uniquement si le titulaire du compte est une entité. (cf. RG3 Informations relatives au titulaire du compte) Liste des valeurs possibles : <ul style="list-style-type: none"> • FATCA101 = IF ownerdocumented avecle[s] bénéficiaire[s] américain[s] déterminé[s] (Owner-Documented FI withspecified USowner(s)) • FATCA102=Entiténonfinancièrepassiveavec[s] bénéficiaire[s] américain[s] détenant une participation substantielle (Passive Non-Financial Entitywithsubstantial US owner(s)) • FATCA103 = Non-Participating FFI (IFE non-participante) • FATCA104 = Personne américaine déterminée (Specified USPerson) • FATCA105 = EENF directement déclarante(Direct Reporting NFFE) • FATCA106 = NE PAS UTILISER. USAGE RÉSERVÉ AU GOUVERNEMENTAMÉRICAIN.
2.6.5		>	SubstantialOwner	<ftc:SubstantialOwner>	[0..n]		ftc:SubstantialOwner_Type	M	cf. 3.3.11 Bloc générique sfa:PersonParty_Typeou 3.3.13Bloc générique sfa:OrganisationParty Type
2.6.6		>	AccountBalance	<ftc:AccountBalance>	[1..1]		sfa:MonAmnt_Type	V	cf. RG5 Sommes et valeurs à déclarer
2.6.6		>	AccountBalance	currCode	[1..1]	3 digits	iso:currCode_Type	V	Devise La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISO FATCATYPEvisé dans le §Documents techniques deréférence.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.6.7		>	Payment	<ftc:Payment>	[0..n]		ftc:Payment_Type	○	cf. RG5 Sommes et valeurs à déclarer
2.6.7.1		>>	Type	<ftc:Type>	[1..1]		ftc:FatcaPaymentType_EnumType	∇	<p>Choisir le code correct pour identifier le type de paiement. La liste des types de paiements spécifiques est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • FATCA501 =Dividendes • FATCA502 =Intérêt • FATCA503 = Produits Brut/Rachats sur les comptes conservateurs • FATCA504=Autresrevenus,ycomprislesrenteset arrérages <p>cf. RG5 Sommes et valeurs à déclarer</p>
2.6.7.2		>>	PaymentAmnt	<ftc:PaymentAmnt>	[1..1]		sfa:MonAmnt_Type	∇	cf. RG5 Sommes et valeurs à déclarer
2.6.7.2		>>	PaymentAmnt	currCode	[1..1]	3 digits	iso:currCode_Type	∇	<p>Devise</p> <p>La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le §1.3 Documents technique deréférence.</p>
2.6.8		>	CARref_Type	<ftc:CARref_Type>	[0..1]		ftc:CARref_Type	○	CE CHAMP N'A PAS À ÊTRE COMPLÉTÉ PAR LES IF TUNISIENNES
2.6.9		>	AdditionalData	<ftc:AdditionalData>	[0..1]		ftc:AdditionalData	○	NE PAS UTILISER

FATCA_OECD / FATCA / ReportingGroup / PoolReport (ftc:CorrectablePoolReport_Type)

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.7			PoolReport	<ftc:PoolReport>	[0..n]		ftc:CorrectablePoolReport_Type	O	Ces champs seront remplis seulement pour les exercices 2014, 2015, 2016
2.7.1		>	DocSpec	<ftc:DocSpec>	[1..1]		ftc:DocSpec_Type	V	
2.7.2		>	AccountCount	<ftc:AccountCount>	[1..1]		xsd:positivInteger	V	
2.7.3		>	AccountPoolReportType	<ftc:AccountPoolReportType>	[1..1]		ftc:FatcaAcctPoolReportType_EnumType	V	
2.7.4		>	PoolBalance	<ftc:PoolBalance	[1..1]		sfa:MonAmnt_Type	V	
2.7.4		>	PoolBalance	currCode	[1..1]	3 digits	iso:currCode_Type	V	

Bloc générique ftc:DocSpec_Type

Ce bloc d'information est référencé à différents niveaux dans l'arborescence des balises XML du message FATCA.

Les niveaux indiqués dans les tableaux suivants sont des niveaux relatifs de positionnement au niveau de la balise <ftc:DocSpec>.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
3			DocSpec	<ftc:DocSpec>	[1..1]		ftc:DocSpec_Type	V	Permet d'identifier un bloc de données particulier par tous les blocs de données dans le message de FATCA. cf. RG6 Constitution des fichiers
3.1		>	DocTypeIndic	<ftc:DocTypeIndic>	[1..1]		ftc:FatcaDocTypeIndic_EnumType	V	Cet élément spécifie le type de déclaration communiquée. Les DocTypeIndic de tous les blocs DocSpec d'une déclaration FATCA doivent tous avoir la même valeur parmi les valeurs possibles suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • FATCA1 = DonnéesNouvelles • FATCA2 = DonnéesCorrigées • FATCA3 = DonnéesAnnulées • FATCA4 = DonnéesModifiées • FATCA11 = Nouvelles DonnéesTest • FATCA12 = Données TestCorrigées • FATCA13 = Données Test Annulées • FATCA14 = Données TestModifiées A contrario, une déclaration FATCA ne pourra pas comporter de DocTypeIndic avec des valeurs différentes. Les codes FATCA11 à 14 sont prévus uniquement pour des tests et ne doivent pas être utilisés pour la déclaration FATCA. cf. RG6
3.2		>	DocRefId	<ftc:DocRefId>	[1..1]	Min 21 char Max 200 char	xsd:string	V	Identifiant unique du bloc de données de la déclaration FATCA dans lequel il apparaît. L'identifiant peut contenir toutes les informations que l'expéditeur estime utile pour permettre l'identification du bloc de données, en particulier lors de sa correction ultérieure. Il doit obligatoirement respecter les indications mentionnées au § Consignes pour la information du DocRefId (cf. page 49).
3.3		>	CorrMessageRefId	<ftc:CorrMessageRefId>	[0..1]	Min 1 char Max 200 char	xsd:string	O	Numéro d'identification unique (tel que déterminé par l'expéditeur) qui identifie le fichier initial qui est corrigé. Il est obligatoire pour un fichier correctif et référence le MessageRefId du fichier initial ou précédent (zone 1.7 du fichierinitial).
3.4		>	CorrDocRefId	<ftc:CorrDocRefId>	[0..1]	Min 21 char Max 200 char	xsd:string	O	Identifiant de référence du bloc de données corrigées de la déclaration FATCA L'identification du bloc de données corrigées est complété par le CorrMessageRefID associé s'il s'agit d'une déclaration réémise (zone 3.2 du bloc de données du message initial). Si 'CorrDocRefID est servi, alors CorrMessageRefID doit être

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
									servi. Le couple CorrDocRefId et CorrMessageRefId identifie le bloc de données corrigées d'une déclaration FATCA antérieure.

3.3.11 Bloc génériquesfa:PersonParty_Type

Ce bloc d'information est référencé à différents niveaux dans l'arborescence des balises XML du message FATCA.

Ce bloc d'information concerne les personnes physiques en tant que titulaires de compte.

Les niveaux indiqués dans les tableaux suivants sont des niveaux relatifs de positionnement au niveau de la balise <PersonParty_Type>.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
4			PersonParty_Type						BLOC GENERIQUE PersonParty_Type Ces données sont à compléter des éléments relatifs aux personnes physiques : <ul style="list-style-type: none"> titulaire du compte; ou personne américaine détenant de façon substantielle une entité non financière passive titulaire du compte).
4.1		>	ResCountryCode	<sfa:ResCountryCode >	[0..n]	2-digit	iso:CountryCode_Type	O	Le code du pays de résidence fiscale de la personne physique. Il ne correspondra pas nécessairement au pays de l'adresse (dans II.d.Adresse_Type). La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le §1.5 Textes et Documents applicables.
4.2		>	TIN	<sfa:TIN>	[0..n]	Min 1 char Max 200 char	sfa:TIN_Type	M	Numéro d'identification fiscale. Si le TIN du titulaire d'un compte préexistant n'est pas connu, la zone doit être servie avec neuf A(AAAAAAAAAA). cf. RG2 Numéros d'identification
4.2		>	TIN	issuedBy	[0..1]	2-digit	iso:CountryCode_Type	O	Code du pays émetteur du TIN. Pour la déclaration FATCA, un champ vide sera supposé indiquer les États Unis comme juridiction d'émission du TIN. La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le § Documents techniques déréférence.
4.3		>	Name	<sfa:Name>	[1..n]	Max 200 char	sfa:NamePerson_Type	V	

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
4.3		>	Name	nameType	[0..1]		stf:OECDNameType_EnumType	N	
4.3.1		>>	PrecedingTitle	<sfa:PrecedingTitle>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	N	
4.3.2		>>	Title	<sfa:Title>	[0..n]	Max 200 char	xsd:string	N	
4.3.3		>>	FirstName	<sfa:FirstName>	[1..1]	Max 200 char	xsd:string	V	cf. RG3 Informations relatives au titulaire du compte
4.3.3		>>	FirstName	xnlNameType	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	O	cf. RG3 Informations relatives au titulaire du compte
4.3.4		>>	MiddleName	<sfa:MiddleName>	[0..n]	Max 200 char	xsd:string	O	cf. RG3 Informations relatives au titulaire du compte
4.3.4		>>	MiddleName	xnlNameType	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	N	
4.3.5		>>	NamePrefix	<sfa:NamePrefix>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	N	
4.3.5		>>	NamePrefix	xnlNameType	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	N	
4.3.6		>>	LastName	<sfa:LastName>	[1..1]	Max 200 char	xsd:string	V	Nom du titulaire du compte. Ce champ peut contenir n'importe quel préfixe ou suffixe utilisé légalement par le titulaire du compte.
4.3.6		>>	LastName	xnlNameType	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	N	
4.3.7		>>	GenerationIdentifier	<sfa:GenerationIdentifier>	[0..n]	Max 200 char	xsd:string	N	
4.3.8		>>	Suffix	<sfa:Suffix>	[0..n]	Max 200 char	xsd:string	N	
4.3.9		>>	GeneralSuffix	<sfa:GeneralSuffix>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	N	
4.4		>	Address	<sfa:Address>	[1..n]		sfa:Address_Type	V	cf. 3.3.12 Bloc générique sfa:Address_Type
4.5		>	Nationality	<sfa:Nationality>	[0..n]	2-digit	iso:CountryCode_Type	N	Nationalité. La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le § Documents techniques de référence.
4.6		>	BirthInfo	<sfa:BirthInfo>	[0..1]			M	Date de naissance du titulaire du compte.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
4.6.1		>>	BirthDate	<sfa:BirthDate>	[0..1]		xsd:date	O/M	Le format de cette donnée est AAAA-MM-JJ. La date de naissance doit être obligatoirement renseignée lorsque le TIN du titulaire du compte est inconnu
4.6.2		>>	City	<sfa:City>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	N	
4.6.3		>>	CitySubentity	<sfa:CitySubentity>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	N	
4.6.4		>>	CountryInfo	<sfa:CountryInfo>	[0..1]	Max 200 char		N	
4.6.4.1	{OR}	>>>	CountryCode	<sfa:CountryCode>	[1..1]	2-digit	iso:CountryCode_Type	N	La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le § Documents techniques de référence.
4.6.4.2	OR}	>>>	FormerCountryName	<sfa:FormerCountryName>	[1..1]	Max 200 char	xsd:string	N	

3.3.12 Bloc générique sfa:Address_Type

Ce bloc d'information est référencé à différents niveaux dans l'arborescence des balises XML du message FATCA.

Les niveaux indiqués dans les tableaux suivants sont des niveaux relatifs de positionnement au niveau de la balise <sfa:Address>.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
5			Address_Type						<p>BLOC GENERIQUE Address_Type</p> <p>Deux types d'adresse dans le schéma:</p> <ul style="list-style-type: none"> • adressestructurée • adresselibre <p>L'adresse au format structuré doit être utilisée sauf si l'institution financière déclarante ne peut renseigner les différentes parties de l'adresse dans les zones correspondantes.</p> <p>Adresse du dernier domicile connu de la personne titulaire du compte. Si cette adresse n'est pas disponible, l'IF devra déclarer l'adresse postale utilisée pour contacter le titulaire du compte.</p> <p>cf. RG3 Informations relatives au titulaire du compte</p>
5			Address_Type	legalAddressType	[0..1]		stf:OECDLegalAddressType_EnumType	N	

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
5.1		>	CountryCode	<sfa:CountryCode>	[1..1]	2-digits	iso:CountryCode_Type	M	Code de pays associé à l'adresse du titulaire du compte La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le § Documents techniques deréférence
5.2	{OR	>	AddressFree	<sfa:AddressFree>	[1..1]	Max 4000 char	xsd:string	O	Saisie d'informations d'adresse en texte libre : toutes les coordonnées disponibles seront présentées comme une chaîne d'octets (blanc ou "/" (barre oblique) ou le retour à la ligne utilisé pour délimiter les parties de l'adresse). Cette option (AdressFree) ne doit être utilisée que si les données ne peuvent être présentées dans le format AddressFix. Si l'adresse au format structuré est utilisée, il est possible de saisir l'adresse de la rue complète du titulaire du compte dans l'élément AddressFree plutôt que d'utiliser les éléments fixes associés. Dans ce cas, la ville, la sous-entité, et le code postal doivent être remplis dans les éléments appropriés de l'adresse structurée. cf. RG3 Informations relatives au titulaire du compte
5.3	OR}	>	AddressFix	<sfa:AddressFix>	[1..1]		sfa:AddressFix_Type		
5.3.1		>>	Street	<sfa:Street>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string		
5.3.2		>>	BuildingIdentifier	<sfa:BuildingIdentifier>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	O	Numéro de rue (à défaut bâtiment)
5.3.3		>>	SuiteIdentifier	<sfa:SuiteIdentifier>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	O	Complément d'adresse Exemple : n° d'appartement, résidence, etc.
5.3.4		>>	FloorIdentifier	<sfa:FloorIdentifier>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	O	N° d'étage
5.3.5		>>	DistrictName	<sfa:DistrictName>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	O	Département
5.3.6		>>	POB	<sfa:POB>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	O	Boîte postale
5.3.7		>>	PostCode	<sfa:PostCode>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	O	Code postal
5.3.8		>>	City	<sfa:City>	[1..1]	Max 200 char	xsd:string	V	Commune
5.3.9		>>	CountrySubentity	<sfa:CountrySubentity>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	O	Région ou État fédéré
5.3	OR}	>	AddressFree	<sfa:AddressFree>	[0..1]	Max 4000 char	xsd:string	O	

3.3.13 Bloc générique sfa:OrganisationPartyType

Ce bloc d'information est référencé à différents niveaux dans l'arborescence des balises XML du message FATCA.

Les niveaux indiqués dans les tableaux suivants sont des niveaux relatifs de positionnement au niveau de la balise <OrganisationParty_Type>.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
6			sfa:OrganisationParty_Type				sfa:OrganisationParty_Type		Ces données sont à compléter des éléments relatifs aux entités (IF déclarante, mandataire ou titulaire du compte).
6.1		>	ResCountryCode	<sfa:ResCountryCode>	[0..n]	2 digit	iso:CountryCode_Type	O	Cette donnée décrit le code du pays de résidence fiscale de l'entité déclarante, du mandataire ou de l'entité titulaire du compte faisant l'objet de la déclaration. (selon les champs concernés). La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le § Documents techniques deréférence
6.2		>	TIN	<sfa:TIN>	[0..n]	Min 1 char Max 200 char	sfa:TIN_Type	M	Numéro d'identification. Si le TIN du titulaire d'un compte préexistant n'est pas connu, la zone doit être servie avec neuf A (AAAAAAAAA). Lorsque ledétenteur d'un tel compte est une EENF passive détenue par despersonnes américaines dont le TIN est inconnu, la zone doit être servie avec neuf 0 (000000000). cf. RG2.1 Le numéro d'identification du titulaire du compte
6.2		>	TIN	issuedBy	[0..1]	2-digit	iso:CountryCode_Type	O	Code du pays émetteur du numéro d'identification. La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le § Documents techniques deréférence
6.3		>	Name	<sfa:Name>	[1..n]	Max 200 char	sfa:NameOrganisation_Type	V	
6.3		>	Name	nameType	[0..1]		stf:OECDNameType_Enum_Type	N	
6.4		>	sfa:Address	<sfa:Address>	[1..n]		sfa:Address_Type	V	cf. 3.3.12 Bloc générique sfa:Address_Type

RG1 : Informations relatives aux adresses

Le bloc générique [§3.3.11](#) permet de renseigner les adresses du déclarant, du mandataire ou du titulaire du compte.

Précision : L'adresse d'un titulaire du compte personne physique correspond à l'adresse de son dernier domicile connu. Si l'institution financière déclarante ne dispose pas de cette adresse, elle sera alors tenue de déclarer la dernière adresse postale utilisée pour contacter le titulaire du compte.

Le code du pays de l'adresse doit être renseigné dans la zone 5.1. du bloc générique [§3.3.12](#)

Les deux options de format permettent de renseigner les éléments de l'adresse :

- **Prioritairement au format structuré**(*AdressFix*)

Cette option doit être privilégiée pour toutes les déclarations, à moins que l'institution financière déclarante ne soit pas en mesure de renseigner les informations au format structuré.

Pour toutes les déclarations au format structuré, la zone [5.3.8](#) (objet « city ») de l'adresse au format structuré devra impérativement être renseignée. Si les données correspondant aux zones 5.3.7 et 5.3.9 sont disponibles, elles peuvent également être renseignées dans ces zones au format structuré. Les autres éléments de l'adresse devront être renseignés dans les zones correspondantes du format structuré, mais ils pourront, à défaut, être renseignés dans la zone du format libre.

- **À défaut, au format libre**(*AdressFree*)

Cette option permet de renseigner les informations relatives à l'adresse en format libre et de façon moins structurée que l'option au format standard. Si l'institution financière déclarante utilise cette option, tous les détails disponibles de l'adresse doivent être renseignés sur une ligne, avec des espaces, le caractère « / » (barre oblique) ou le retour chariot-saut de ligne (code CRLF) comme séparateur entre les différentes parties de l'adresse.

Possibilité de combiner les deux formats :

L'utilisation simultanée des deux formats est possible si certains éléments ne peuvent être renseignés dans les zones du format structuré. L'institution financière a par exemple la possibilité d'indiquer l'ensemble des données relatives à la rue de l'adresse du titulaire du compte dans l'élément *AddressFree* plutôt que d'utiliser les zones 5.3.1 à 5.3.4. Dans le cas d'une utilisation combinée des deux formats, et si les informations correspondant zones 5.3.7 (PostCode) et 5.3.9 (CountrySubentity) sont disponibles, ces dernières devront toutefois être indiquées dans les éléments appropriés au format structuré.

RG2 : Numéros d'identification

RG2.1 : Le numéro d'identification du titulaire du compte

Le numéro du matricule fiscal du titulaire du compte correspond au MF de ce dernier.

Pour les comptes financiers ouverts à compter du 1er décembre 2014, le MF du titulaire du compte doit être fourni par l'institution financière déclarante.

Pour les comptes financiers existants au 30 novembre 2014, l'institution financière est tenue d'indiquer le MF du

titulaire du compte si elle dispose de cette information à compter du 1^{er} janvier 2019. En l'absence de MF connu, une série de neuf A (AAAAAAAAAA) sera déclarée en lieu et place du MF.

Lorsque le détenteur de compte est une EENF passive dont le contrôle est détenu par une ou des personnes américaine(s), l'institution financière est tenue d'indiquer le MF de l'EENF. Si toutefois elle ne disposait pas de cette information, l'institution peut déclarer une série de neuf 0 (000000000).

Ces règles s'appliquent dans ce cas à l'EENF passive et aux personnes américaines qui en détiennent le contrôle qui doivent donc tous être renseignée de leur MF lorsqu'il est connu ou d'une série de neuf A, ou neuf 0, dans le cas contraire.

Exemple :

Si les TIN sont inconnus :

Pour une personne physique il faudra renseigner neuf A.

Pour une EENF passive, il faudra renseigner neuf 0.

Si l'AccountHolder Type = **FATCA102** (détenteur du compte = EENF passive) et pays d'émission du TIN

Différent de US :

- Pour l'EENF : TIN à coder à neuf0

- Pour les personnes américaines qui détiennent le contrôle de cette EENF : le TIN est à coder à neufA

- SiAccountHolderType = **FATCA102** et pays d'émission du TIN = **US:**

- Pour l'EENF : TIN est à coder à neuf0

- Pour les personnes américaines qui détiennent le contrôle de cette EENF : le TIN est à coder à neufA

Si plusieurs numéros d'identification sont disponibles pour une même personne morale, la zone 6.2 peut être répétée.

RG2.2 : Le numéro d'identification de l'IF déclarante, de son mandataire ou d'un intermédiaire

Le matricule fiscal d'une institution financière déclarante ou de son mandataire correspond au GIIN délivré par les autorités américaines.

Le matricule fiscal d'une institution financière créée sur le territoire américain agissant en qualité d'intermédiaire pour le compte financier déclaré ou pour une entité ayant reçu des paiements déclarés correspond à son numéro d'identification d'employeur délivré par les autorités américaines (EIN).

Si le nombre de déclaration pour un même GIIN n'est pas expressément limité, pour autant la DGI restera vigilante sur le flux généré et s'autorise à revoir cette règle si le nombre de déclaration posait problème au niveau de la collecte.

Précision : Les zones 2.3.2 et 2.4.2 ne doivent pas être répétées.

RG2.3 : La catégorie déclarative de l'IF déclarante ou de son mandataire

La version 2.0 du schéma FATCA XML prévoit l'indication du code de l'institution financière qui procède au dépôt de la déclaration FATCA, qu'il soit fait usage ou non d'un mandataire. Les codes pouvant être utilisés, selon les cas, sont ceux figurant ci-dessous.

1° Pour le bloc ReportingFI :

- **FATCA601** : Institution financière étrangère participante (« Participating foreign financial institution »)
- **FATCA602** : Institution financière étrangère enregistrée réputée conforme (« Registered deemed-compliant foreign financial institution »)
- **FATCA603** : Succursale limitée (« Limited branch ») ou institution financière étrangère limitée (« Limited FFI »)
- **FATCA604** : SANSOBJET (modèle IGA2)
- **FATCA605** : Intermédiaire agréé (« Qualified Intermediary » - QI), société de personnes étrangère procédant à la retenue à la source (« Withholding Foreign Partnership - WP »), ou trust étranger procédant à la retenue à la source (« Withholding Foreign Trust - WT »);
- **FATCA606** : SANSOBJET (EENF directement déclarante)
- **FATCA610** : Agent chargé d'effectuer la retenue à la source (« Withholding Agent »)
- **FATCA611** : SANSOBJET (IF territoriale assimilée à une personne américaine)

2° Pour le bloc Sponsor :

- **FATCA607** : Entité patronnant une institution financière patronnée (ou sponsorisée) (« Sponsoring entity of a sponsored FFI »)
- **FATCA608** : SANSOBJET (sponsoring entity of sponsored direct reporting NFFI)
- **FATCA609** : SANSOBJET (Trustee of a trustee-documented trust)

Règle d'utilisation du code déclarant selon les différents cas :

BLOC CONCERNÉ	RÈGLE
Reporting FI	Si l'entité déclarante (institution financière, entité non financière passive non américaine déclarante directe ou trust déclaré par son trustee) ne fait pas appel à un mandataire (sponsor), le code doit être servi dans le bloc Reporting FI
Intermediary	Le code ne doit pas être servi
Sponsor	Si l'entité déclarante fait recours à un intermédiaire (sponsor), le code doit être obligatoirement servi. Seule valeur possible : FATCA 607.

RG3 : Informations relatives au titulaire du compte

Il convient d'identifier dans la zone 2.6.4 la personne américaine au sens de la loi FATCA, détentrice d'un compte déclarable.

Les éléments d'identification du titulaire de compte à déclarer sont détaillés dans le bloc générique 3.3.11 pour les personnes physiques et dans le bloc générique 3.3.13 pour les personnes morales, ainsi que dans le bloc 3.3.12 pour les éléments relatifs à l'adresse.

Pour les personnes physiques américaines, les éléments d'identification à fournir sont :

- LeMF, le cas échéant;
- Le nom de famille;
- Le (ou les) prénom(s) (pas indispensable) ;

- L'adresse et la date de naissance (le cas échéant).

Si l'institution financière ne dispose pas du prénom complet du titulaire du compte personne physique, la zone 4.3.3 peut-être renseignée avec une initiale. Si aucune information n'est disponible sur le prénom du titulaire du compte personne physique, la zone 4.3.3 doit être renseignée avec la valeur NFN.

Si l'institution financière dispose d'un deuxième prénom du titulaire du compte personne physique, cette donnée doit être renseignée dans la zone 4.3.4.

Pour les entités américaines, les éléments d'identification à fournir sont :

- Le MF, le cas échéant;
- Le nom légal;
- L'adresse.

Pour les entités non américaines détenues par une « Personne américaine déterminée »,

Les éléments d'identification à fournir sont :

- Le MF, le cas échéant, de cette entité et de chacune des « Personnes américaines déterminées »;
- Le nom légal de cette entité et de chacune des « Personnes américaines déterminées »;
- L'adresse de cette entité et de chacune des « Personnes américaines déterminées »;
- Le cas échéant, le ou les prénom(s), la date de naissance des personnes physiques américaines concernées.

En outre, si le titulaire de compte est une entité, il doit être clairement identifié dans la zone 2.6.4.3 :

- Comme étant une Entité non financière passive (FATCA102);
- Comme étant une Institution financière non participante (FATCA103);
- Comme étant une Personne américaine déterminée (FATCA104).

RG4 : Informations relatives au compte ou contrat

Il sera généré autant de bloc 2.6 que de numéro de compte ou de contrat au titre d'un même titulaire de compte. Sur les comptes pluri titulaires ou de démembrement de propriété (comptes joints entre époux, comptes collectifs, comptes en indivision et compte de démembrement de propriété), il convient d'établir autant de bloc 2.6 qu'il y a de Co-titulaires ou usufruitiers ou nu-propriétaire qui sont des personnes américaines concernées en mentionnant pour chacun le solde total ou la valeur totale du compte déclaré (et non en fonction des droits de chacun).

Numéro de compte ou de contrat (zone 2.6.2)

L'institution financière déclarante doit fournir le numéro de compte qu'elle utilise pour identifier le titulaire du compte ou le bénéficiaire. Les institutions financières tunisiennes doivent reporter dans la zone 2.6.2 la structure de l'IBAN ou du numéro de contrat.

Si elle le souhaite ou le juge utile, l'institution financière pourra préciser la nature du numéro de compte qu'elle fournit en indiquant l'un des codes suivants :

- Pour un IBAN : **OECD601**;
- Pour un OBAN : **OECD602**;

- Pour un ISIN : **OECD603**;
- Pour un OSIN : **OECD604**;
- Pour un autre type de numéro de compte ou de contrat : **codeOECD605**.

Si l'institution financière ne dispose pas d'un numéro de compte ou d'un numéro de contrat, elle doit faire figurer dans cette zone le numéro d'identification unique qu'elle utilise pour identifier le titulaire du compte ou le bénéficiaire.

Si l'institution financière n'a pas de système de numérotation, il doit être mentionné « NANUM » signifiant qu'il n'y a aucun numéro de compte (*no accountnumber*).

Si le titulaire de compte dispose de plusieurs numéros de compte ou de numéros de contrat, il devra être établi autant de bloc 2.6 que de numéros de compte ou de contrat.

Les comptes de succession ne sont pas considérés comme des comptes financiers et donc ne sont pas à déclarer dès lors que l'institution financière détient un document attestant du décès du titulaire du compte. Ils ne deviennent déclarables que lorsqu'intervient l'acte de dévolution successorale.

Si elle le souhaite ou le juge utile, l'institution financière pourra indiquer que le compte a fait l'objet d'une clôture ou d'un transfert pour la totalité de ses avoirs en cours d'année. Il est précisé que les transferts au sein d'une même entité déclarante n'entrent pas dans le champ de cette option déclarative.

RG5 : Sommes et valeurs à déclarer

Tout compte financier détenu directement ou indirectement par une « Personne américaine déterminée », ouvert auprès d'une institution financière déclarante, doit faire l'objet d'une déclaration, sauf application d'une règle d'exonération ou lorsque le produit est exclu des comptes financiers déclarables en vertu de la section III de l'annexe 2 de l'accord intergouvernemental entre la Tunisie et les États-Unis.

Les comptes à déclarer sont :

- Les nouveaux comptes ouverts à compter du 01/12/2014 ;
- Les comptes préexistants de valeur élevée identifiés au 30/11/2014;
- Les comptes préexistants de faible valeur identifiés au 30/11/2014.

Les sommes ou valeurs (zones 2.6.6 et 2.6.7) à déclarer sont celles constatées à la fin de l'année civile considérée ou d'une autre période de référence adéquate ou, si le compte a été clos ou si ses avoirs ont été transférés en totalité vers une autre entité déclarante au cours de l'année en question, immédiatement avant la clôture ou le transfert. Dans ce dernier cas, il convient de retenir le dernier solde non nul connu ou, à défaut, le solde du compte présent au 31 décembre de l'année précédant la clôture ou le transfert.

Comme indiqué ci-dessus, les soldes de compte nuls ou négatifs ne sont en principes pas déclarables. Toutefois, dans l'hypothèse où le déclarant décidait néanmoins de faire mention d'une telle situation, il est techniquement possible de faire figurer un solde de compte nul ou négatif dans le cadre du schéma FACTA XML.

Les montants à déclarer à compter de 2015 dans la zone 2.6.7 sont :

- Le solde de chaque compte ou la valeur du compte titres;
- La valeur de rachat d'un contrat d'assurance-vie;
- La valeur de rachat d'un contrat ou bon de capitalisation;
- La valeur de capitalisation d'un contrat de rente.

Pour les comptes d'entités non financières passives non américaines détenues à plus de 25 % en pleine propriété, nue-propiété ou usufruit par des personnes physiques américaines, il convient de mentionner pour chacune d'entre elles le solde ou la valeur totale du compte déclaré (et non en fonction des droits qu'elles détiennent dans l'entité non-américaine).

Les définitions et les modalités de détermination des produits déclarables figurent au BOI-INT-AEA-10-40.

Précision : Les montants des paiements et des soldes doivent être indiqués jusqu'au centième de la devise concernée. Le séparateur de centimes devra être un point (ex : 100.56).

RG6 : Constitution des fichiers

RG6.1 : Architecture générale des fichiers

Afin de faciliter le suivi du dépôt des fichiers effectués par les déclarants, il est fortement recommandé de procéder au dépôt de fichiers contenant des informations pour une seule entité déclarante **et** pour une seule année millésime. Avec cette règle, chaque fichier ainsi constitué contiendra donc un seul bloc de données <ReportingFI> et une seule balise<ReportingPeriod>.

RG6.2 : Types de déclarations possibles

La déclaration rectificative ne doit pas être confondue avec les déclarations transmises pour recyclage après qu'une anomalie de nature technique ait été détectée. Les modalités de recyclage des fichiers comportant des anomalies bloquantes sont précisées au § **Contrôles** du présent cahier des charges.

Toute déclaration initiale peut être rectifiée au moyen d'**une déclaration rectificative**.

Il existe plusieurs types de déclarations répertoriées de FATCA 1 à FATCA 4 pour procéder à ces dépôts initiaux et rectificatifs,

FATCA 1

Ce type de déclaration est utilisé dans les cas suivants :

- Pour les fichiers contenant des données qui font l'objet d'un premier envoi à l'IRS. Il s'agit dans ce cas d'une déclaration initiale;
- Pour les fichiers contenant des comptes ou contrats qui ont été omis sur une déclaration de type FATCA 1 précédemment transmise. Il s'agit dans ce cas d'une déclaration additive;
- Pour réémettre des données précédemment transmises qui ont ensuite fait l'objet d'une annulation au moyen d'une déclaration FATCA 3 (cf. ci-dessous). Il s'agit dans ce cas de la partie « remplace » d'une procédure assimilée à une action de type « annule et remplace».

FATCA 2

Les déclarations de ce type (déclaration de correction) sont **uniquement** utilisées dans les cas où les autorités américaines renvoient le fichier aux autorités tunisiennes en notifiant un problème avec le fichier ou les données et en demandant une correction des données, sauf lorsque les éléments à corriger concernent certains types de données mentionnés ci-dessous (cf. FATCA 3). Ces cas particuliers nécessitent l'utilisation d'une procédure assimilée à une action « annule et remplace » effectuée au moyen d'une déclaration FATCA 3 suivi d'une déclaration FATCA 1 (cf. ci-dessous rubrique « FACTA 3 »).

Les déclarations de type FATCA 2 **ne seront donc pas utilisées** pour procéder à une modification spontanée de données d'un fichier précédent, sans demande préalable de l'IRS. L'utilisation à tort d'une déclaration de type FATCA 2 provoquera le rejet par l'IRS des enregistrements qu'elle contient (anomalie de type 8009 dans la nomenclature de l'IRS). Les modifications de données sans requête préalable de l'IRS seront effectuées, selon les

cas au moyen d'une déclaration FATCA 4 ou d'une séquence assimilée à une procédure « Annule et remplace » (FATCA 3 puis FACTA 1), comme détaillé ci-dessous.

Les déclarations de type FATCA 2 ne doivent pas non plus être utilisées dans les cas où des problèmes de décryptage, de format XML ou d'autres erreurs de fichiers seraient constatés (erreur de niveau « File » dans la terminologie de l'IRS). Dans ces derniers cas, l'envoi incriminé est réputé n'avoir jamais été reçu par l'IRS et le fichier devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration de même type que la déclaration rejetée.

FATCA 3

Les déclarations de ce type sont utilisées dans les cas suivants :

- Pour annuler des données précédemment transmises à tort dans une déclaration initiale de type FATCA 1 qui doivent faire l'objet d'une annulation pure et simple (éléments déclarés à tort). Dans ce cas, le fichier FATCA 3 n'est pas suivi de l'envoi d'un autre fichier.

- Pour procéder à l'annulation de données dans le cadre d'une procédure pouvant assimiler à une action de type « Annule et remplace ». Cette procédure sera utilisée lorsque le déclarant souhaite modifier certaines données précédemment transmises ou lorsque l'IRS demande la correction de données de même type. Les données initiales à corriger seront annulées au moyen d'une déclaration de type FATCA 3 (action « annule ») avant que les données correctes à retenir soient émises au moyen d'une déclaration de type FATCA 1 (action « remplace »).

Cette procédure assimilée à une action de type « annule et remplace » au moyen d'une déclaration FATCA 3 suivie d'une déclaration FATCA 1 concerne uniquement les erreurs ou anomalies suivantes:

- GIIN de l'IF déclarante erroné ou omis;
- Absence du MF ou MF erroné pour le titulaire de compte ou la personne américaine détenant une participation dans une personne morale non américaine;
- Absence du MF **ou** de la date de naissance pour le titulaire de compte ou la personne américaine détenant une participation dans une personne morale non américaine ;
- Absence de MF **et** date de naissance incorrecte pour le titulaire de compte ou la personne américaine détenant une participation dans une personne morale non américaine ;
- Le nom du titulaire de compte ou la personne américaine détenant une participation dans une personne morale non américaine est erroné;
- Le nom et l'adresse du titulaire de compte ou la personne américaine détenant une participation dans une personne morale non américaine sont erronés.

REMARQUE IMPORTANTE : pour pouvoir valablement annuler des données émises dans une déclaration précédente, TOUTES les données contenues dans un enregistrement d'une déclaration de type FATCA 3 doivent être strictement identiques à celles contenues dans un enregistrement à annuler. Toute divergence entre les données d'origine et les données à annuler provoquera le rejet par l'IRS de l'enregistrement concerné de la déclaration FATCA 3 (anomalie de type 8011 dans la nomenclature de l'IRS).

Exemple : une déclaration initiale est signalée par l'IRS comme comportant un MF erroné. Toutes les données du compte doivent d'abord être annulées au moyen d'une déclaration de type FATCA 3. La totalité des données correctes à retenir, y compris donc le MF corrigé, dans cet exemple, sera réémise au moyen d'une déclaration de type FATCA 1.

En conséquence, la déclaration de type FATCA 3 pour annulation devra mentionner le MF erroné, tel qu'il figurait dans la déclaration initiale, afin que le système informatique de l'IRS puisse valablement faire le lien entre les données erronées contenues dans la déclaration initiale et celles contenues dans la déclaration FATCA 3 qui vient les annuler.

FATCA 4

Les déclarations de type FATCA 4 (déclaration de modification) seront utilisées pour modifier un fichier précédemment reçu par les autorités américaines mais contenant des informations erronées. Ce type de déclaration doit être utilisé si une déclaration de type FATCA 2 ou de type FATCA 3 ne peut pas être utilisée (cf. ci-dessus).

Le nombre de déclarations rectificatives se rapportant à un même fichier initial n'est pas limité. Si une erreur ou une omission est constatée par l'institution financière déclarante et que le délai de dépôt des déclarations initiales est écoulé, la déclaration rectificative doit parvenir au plus vite à l'administration fiscale tunisienne.

En cas de données corrigées ou annulées (type FATCA 3 et 4), les établissements prévoient de ne renvoyer que le bloc erroné ou modifié avec le message « RefId » qui référence ce bloc. La DGI ne bloquera que si les zones validation ne sont pas remplies.

PRÉCISION SUR LE CHAÎNAGE DES FICHIERS : Lors de la constitution de leurs fichiers de données à corriger ou annuler, les déclarants devront porter une vigilance particulière au respect du chaînage avec le fichier dont les données sont corrigées ou annulées. Ce chaînage s'effectue par rappel des références MessageRefID et DocRefID du fichier d'origine dans les balises CorrMessageRefID et CorrDocRefID du fichier de données corrigés (FATCA 2), annulés (FATCA 3) ou modifiés (FATCA 4). Son principe général est rappelé dans l'illustration figurant ci-dessous en page 44. Ce contrôle de chaînage n'est pas effectué par la DGI mais par l'IRS, qui signalera toute erreur éventuelle dans ce chaînage au moyen d'une notification d'anomalie. Dans ce cas, les déclarants seront contactés par la DGI et devront alors procéder à un nouveau dépôt afin de corriger l'anomalie de chaînage signalée par l'IRS.

Dans le cas particulier d'une procédure assimilée à une action de type « Annule et remplace » (FATCA 3 puis FATCA 1), comme rappelé ci-dessus, la déclaration FATCA 3 devra comporter un chaînage avec les références des données de la déclaration précédente qu'elle vient annuler. Les données à annuler devront être strictement identiques aux données du fichier d'origine (cf. page précédente « Remarque importante »). En revanche, la nouvelle déclaration FATCA 1 (« remplace »), consécutive au dépôt de la déclaration FATCA 3 ne comportera aucun chaînage avec celle-ci et donc aucune balise CorrMessageRefID ou CorrDocRefID en lien avec une quelconque déclaration précédente.

REMARQUES IMPORTANTES SUR LE SÉQUENCEMENT D'ENVOI DES FICHIERS FATCA 1 ET FATCA 3 :

Procédure de réémission de données : dépôt d'une déclaration d'annulation de données FATCA 3 suivie d'une déclaration de réémission de données FATCA 1

la déclaration de type Fatca 1 ne doit être déposée qu'après la date d'envoi par la DGI à l'IRS de la déclaration Fatca 3

Exemple : si une déclaration Fatca 3 est déposée dans la période du 01 octobre au 15 octobre, la déclaration Fatca 1 doit être déposée à partir du 17 octobre 2019

Dans ce cas, le système informatique de l'IRS est susceptible de procéder à la lecture du fichier de réémission des données FATCA 1 avant le fichier d'annulation de données FATCA 3. Dans ce cas, les données réémises se trouvent temporairement en doublon par rapport à la déclaration FATCA 1 d'origine dont les données n'ont pas encore été annulées par la déclaration FATCA 3. Dans ce cas, l'IRS est susceptible d'adresser un message d'erreur indiquant la présence de données en doublon (erreur de type **8008** dans la nomenclature de l'IRS).

RG6.3 : Notification des anomalies relevées par l'IRS

Les anomalies relevées et les demandes d'informations complémentaires adressées par l'IRS passent toujours par la DGI qui se chargera de contacter le déclarant afin de l'informer de la situation et de l'inviter à procéder aux compléments ou modifications nécessaires, le cas échéant.

Les déclarants concernés par ce type de situation pourront utilement se référer à la documentation de l'IRS. En particulier, l'International Compliance Management Model (ICMM) Notification User Guide (Publication 5189) détaille les motifs possibles de rejet des fichiers ou des enregistrements, les codes sous lesquels dans la nomenclature de l'IRS et les actions à mettre en œuvre afin de procéder à la correction de ces anomalies. Ce document en anglais est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/p5189.pdf>

D'une manière générale, la documentation à jour publiée par l'IRS sur l'ensemble des processus déclaratif FATCA, ce qui inclut les User Guides, est disponible à l'adresse suivante :

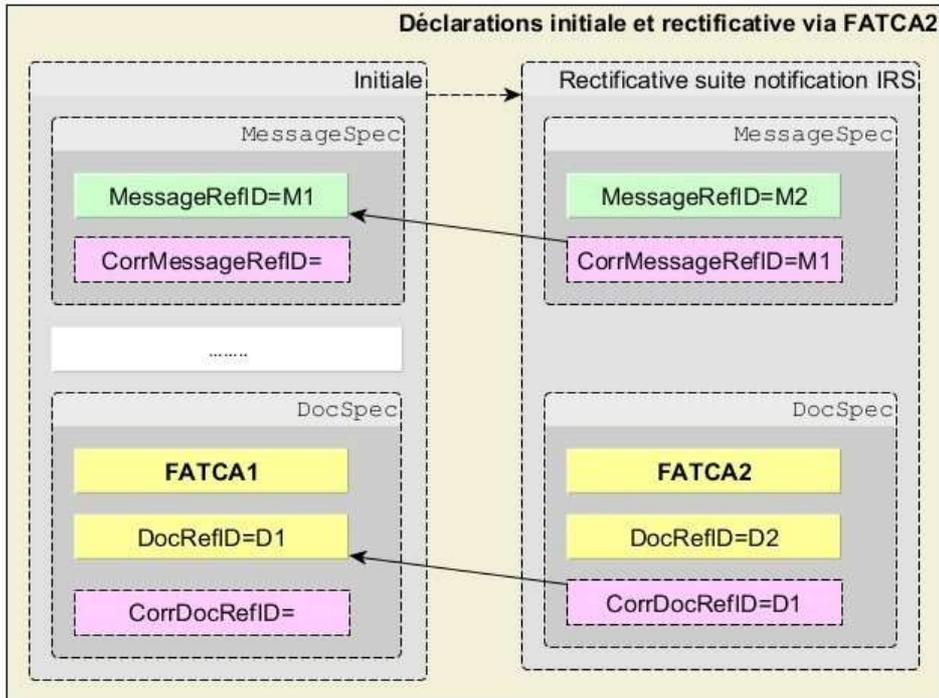
<https://www.irs.gov/businesses/corporations/fatca-xml-schemas-and-business-rules-for-form-8966>

RG7 : Déclarations ne comportant aucun compte à déclarer

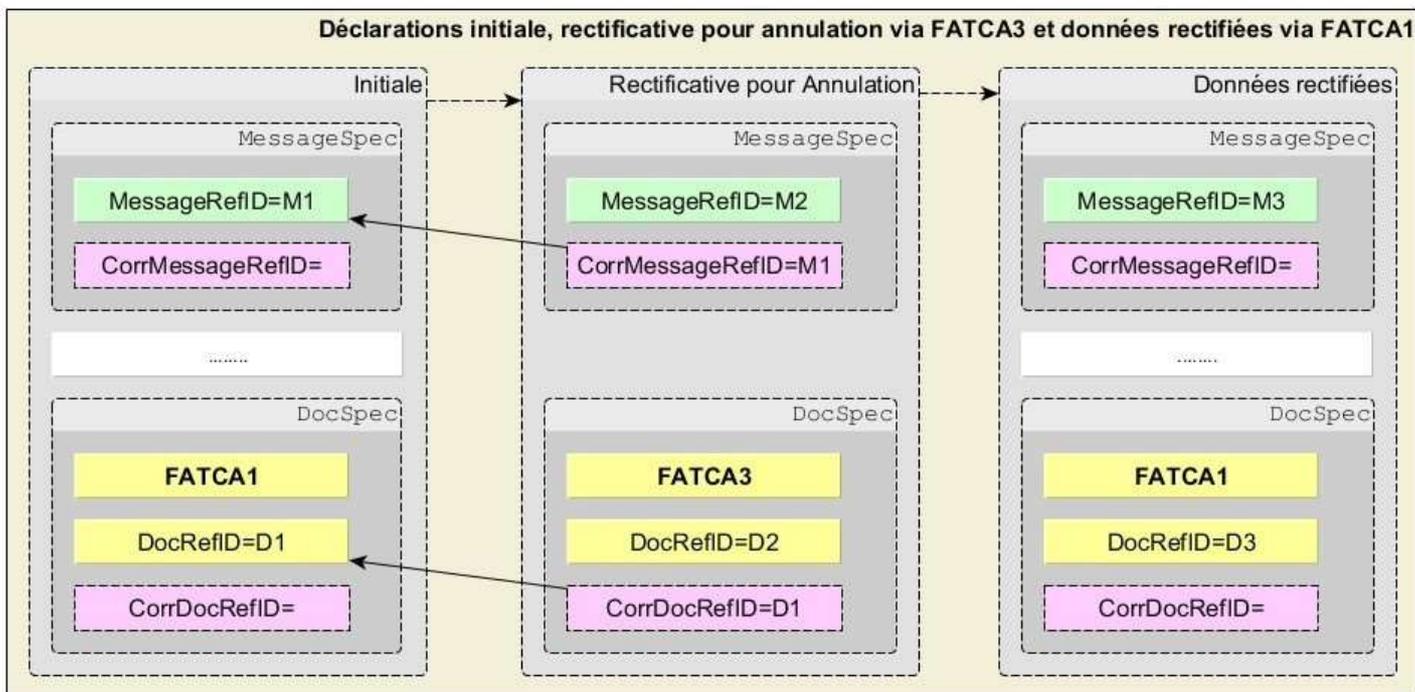
L'obligation déclarative, conformément à l'accord intergouvernemental du 13 mai 2019, s'applique à toutes les IF entrant dans le champ d'application de la loi FATCA.

La version 2.0 du schéma FATCA XML a ajouté la possibilité d'indiquer une absence totale de compte à déclarer au moyen d'une zone spécifique du fichier (cf. page 19 - NilReport)

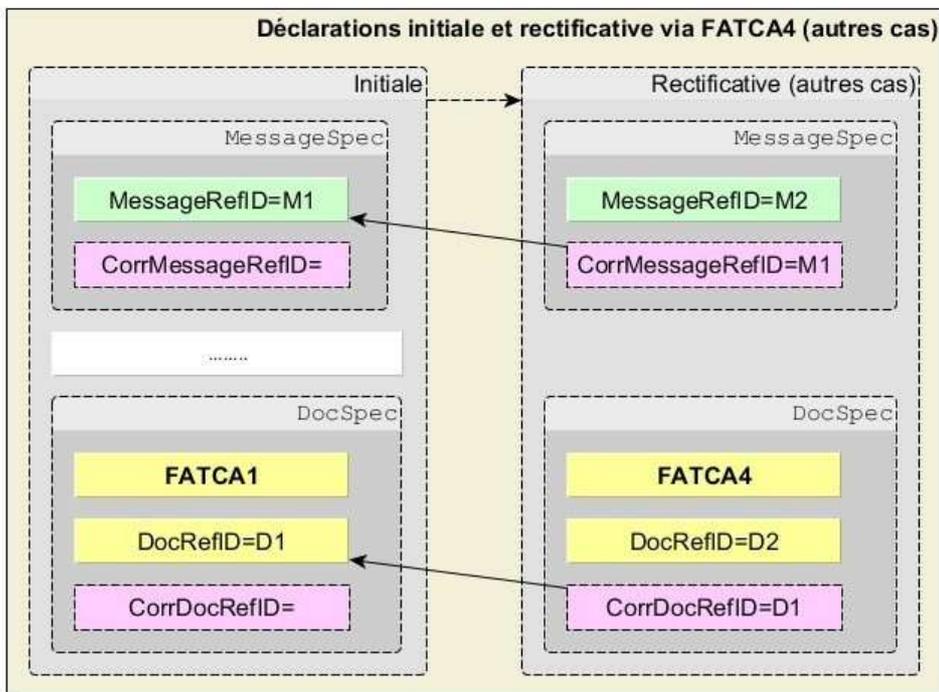
Déclarations initiale et rectificative via FATCA2



Déclarations initiale, rectificative pour annulation via FATCA3 et données rectifiées via FATCA1



Déclarations initiale et rectificative via FATCA4 (autres cas)



Inscription :

1. Au niveau du site Web de l'IRS :

Toutes les IF déclarantes sont tenues de s'inscrire auprès de l'IRS pour obtenir un GIIN. Chaque IF doit avoir un GIIN propre à elle, même s'il s'agit d'une filiale d'une autre IF (un GIIN par matricule fiscal) ;

2. Au niveau de la plateforme « IDES » :

- Chaque IF doit obligatoirement désigner un interlocuteur unique par voie officielle auprès de la DGI qui sera par la suite le seul à avoir l'accès à la plateforme « IDES ».
- Un interlocuteur unique peut être le représentant d'une ou plusieurs IF ;
- L'accès à la plateforme « IDES » est contrôlé par un certificat électronique délivré par l'ANCE. Chaque interlocuteur unique doit posséder un certificat électronique.

Envoi des fichiers

Pour faciliter la transmission des fichiers de la collecte FATCA XML, l'administration fiscale propose un service en ligne spécialisé « IDES » accessible au niveau de son site Web www.impôts.finances.gov.tn, qui permettra d'effectuer par Internet, de manière sécurisée, simple et gratuite, la déclaration des informations visées par le présent cahier des charges. Aucun autre mode de transmission n'est autorisé.

Description des fonctionnalités

La plate forme "IDES" permet :

- L'inscription d'un interlocuteur unique désigné par l'institution financière (par courrier officielle) ;
- L'envoi d'un mail pour la confirmation de l'inscription et l'attribution d'un mot de passe ;
- Une authentification par une procédure Login (Matricule fiscale de l'IF déclarante) /Mot de passe ;
- La sélection et l'envoi, via une liaison sécurisée Internet, du fichier correspondant à la déclaration FATCA ;
- La remise immédiate, en fin de procédure de téléchargement :
 - D'un accusé de dépôt (AD) avec la référence DGI du fichier déposé ;
 - D'un compte rendu d'anomalies (RE) en cas d'anomalie(s)détectée(s).

Les contrôles sont décrits au §5.3.1 Contrôles niveau Fichier et §5.3.2 Contrôle de niveau Validation ;

Modalité d'utilisation du service

L'accès à La plateforme "IDES" s'effectue depuis l'espace **Services en ligne** sur le site www.impôts.finances.gov.tn

- Lien **Services en ligne > FATCA TUNISIE**

Ou directement à l'adresse suivante : <https://www.ides.finances.gov.tn>

Authentification par Login/Mot de passe :

Le login à utiliser est le matricule fiscal de l'IF déclarante ;

Une procédure d'attribution d'un mot de passe : suite à la validation de l'inscription de l'interlocuteur unique au niveau de la plateforme « IDES » par la DGI un mail de confirmation sera adressé automatiquement à l'adresse

Mail de l'interlocuteur unique contenant un lien lui permettant de saisir un mot de passe propre à lui ;

Envoi du fichier

La procédure permet de sélectionner, sur le poste de l'utilisateur du service, l'exercice ensuite le fichier à télécharger.

Contrôle du dépôt (à vérifier par le CIMF)

Cas d'un état néant

- Aucun contrôle n'étant réalisé, un accusé de dépôt sera affiché. Il attestera de la prise en compte de l'état néant et communiquera des informations d'horodatage et de référence DGI. L'utilisateur aura la possibilité de l'imprimer (possibilité de sauvegarde au format PDF).

Cas d'un fichier déposé

- Les contrôles visés au §5.3.1 Contrôles niveau Fichier et §5.3.2 Contrôle de niveau Validation seront mis en œuvre.
- En l'absence d'anomalie, un accusé de dépôt sera affiché. Il attestera de la bonne réception et de la validité du dépôt et communiquera des informations d'horodatage, la référence DGI ainsi que la clé de contrôle du fichier déposé (empreinte numérique calculé avec un algorithme de hashage). L'utilisateur aura la possibilité de l'imprimer (possibilité de sauvegarde au format PDF).
- En cas d'anomalie, le dépôt sera rejeté et le RE affiché avec des informations d'horodatage, la référence DGI, l'empreinte numérique du fichier et des éléments d'information précisant la cause du rejet. Seules les premières erreurs rencontrées dans le fichier seront affichées dans le RE.

Il sera précisé sur le RE la version du schéma XSD FATCA utilisé pour les contrôles, soit la version 2.0 pour ce cahier des charges.

Caractéristiques des fichiers

Conventions de nommage du fichier XML

Les caractères accentués, caractères spéciaux (\, /, *, ?, «, <, >, |, œ, €, ', @, etc.) ou caractères de contrôle ne sont pas autorisés dans les noms de fichier à déposer.

Format de nom de fichier :

Fichier Réel : Matricule fiscal-exercice.xml

Exemple : 0005623A-2015.xml

Fichier Test : Matricule fiscal-exercice-Test.xml

Exemple : 0005623A-2015-Test.xml

Unicité du MessageRefId et du DocRefId

Le MessageRefId et le DocRefId doivent être uniques dans l'espace et le temps.

Consignes pour la formation du MessageRefID

Afin de garantir cette unicité, tant pour une même entité déclarante qu'au regard des autres entités déclarantes susceptibles de retenir un MessageRefId similaire, celui-ci devra comporter un degré minimum de complexité propre à assurer son unicité au titre de l'ensemble des entités déclarantes.

Ainsi, cette référence comportera *a minima* les éléments suivants :

- le numéro GIIN de l'entité déclarante ou remettante;
- un horodatage descendant au moins jusqu'à la seconde.

S'agissant de critères *a minima*, le MessageRefId pourra comporter tout autre élément complémentaire à ceux mentionnés ci-dessus, comme par exemple l'utilisation d'un *globally unique identifier* (GUID), si l'entité déclarante l'estime nécessaire.

Consignes pour la formation du DocRefID :

L'entité déclarante devra également s'assurer de l'unicité des DocRefID qu'elle utilise dans l'ensemble de ses fichiers. Pour ce faire, elle devra respecter les consignes fournies par l'IRS en ce domaine, à savoir :

- Le DocRefId doit comporter au minimum 21 caractères et au maximum 200 caractères
- il doit être formé sur le schéma suivant : <GIIN du déclarant>.<numéro unique de référencement>, ces deux séquences étant séparées par un point. Le GIIN ne sera précédé d'aucun autre caractère. Le numéro unique de référencement sera de préférence généré au moyen d'un *globally unique identifier*(GUID).
- les caractères non alphanumériques autres que les "-" et les "." ne sont pas autorisés dans les DocRefID

Il est également précisé qu'un DocRefID distinct doit être généré pour chacune des occurrences ReportingFI et AccountReport (ou NilReport). Il ne doit pas y avoir deux balises DocRefID identiques, même dans des fichiers distincts.

Exemple de DocRefID pour une entité déclarante dont le GIIN est 00Z148.00027.ME.788 :
00Z148.00027.ME.788.406abc8a1830490e847890ba3b13a646

Cette règle a été fixée par l'IRS pour toutes les transmissions, quelle que soit l'année des revenus au titre de laquelle le fichier est constitué. L'absence de respect de cette règle aura pour conséquence le rejet formel de l'ensemble du fichier contenant le ou les DocRefID incriminé(s). Dans ce cas, le fichier sera donc considéré comme étant non déposé.

Des précisions complémentaires sur l'unicité du DocRefID et sur ses modalités de formation peuvent être obtenues sur le site de l'IRS à l'adresse suivante : <https://www.irs.gov/Businesses/Corporations/FATCA-XML-Schemas-Best-Practices-for-Form-8966-DocRefId>

Format du fichier

Le fichier doit être de type texte respectant la syntaxe XML (cf. §5.2.5 Encodage du fichier XML), non crypté ni protégé par mot de passe. Il est fortement recommandé de suffixer le fichier, avant compression, avec l'extension « .xml ».

Tout autre type de fichier n'est pas autorisé et sera rejeté, en particulier les fichiers aux formats PDF, XLS, XLSX, ODS, DOC, DOCX, ODT, MP3, etc. (cf. §5.3 Contrôles).

Compression

Le fichier peut être compressé au format GZIP. Le choix de l'outil de compression est libre dès lors qu'il reste conforme à l'implémentation standard zlib v1.2.3 ou supérieure (cf. <http://zlib.net/>).

Taille maxi du fichier

La taille du fichier ne pourra pas excéder 100 méga-octets **avant compression**.

Encodage du fichier XML

Le fichier sera encodé en UTF-8 sans BOM (Byte-Order Mark)

En cas d'encodage non UTF-8 ou UTF-8 avec BOM, le fichier sera rejeté (cf. §5.3.1 Contrôles de niveau Fichier)

Structure du fichier XML

La structure du fichier XML doit être conforme aux recommandations XML et XML Schemas 1.0 du World Wide Web Consortium (W3C).

Balises XML du fichier

Balise définissant l'encodage

Le fichier XML devra comporter la balise définissant l'encodage :

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
```

La présence de la balise définissant l'encodage est indispensable. En conséquence le fichier sera rejeté lors du dépôt dans les cas suivants :

- * La balise est absente, incomplète ou incorrecte (cf. §5.3.1 Contrôles de niveau Fichier)
- * L'encodage n'est pas conforme (cf. 5.2.6 **Encodage du fichier XML**).

Balise d'en-tête

La balise d'en-tête `ftc:FATCA_OECD` doit être présente et comporter les attributs suivants :

```
<ftc:FATCA_OECD version="2.0"
xmlns:ftc="urn:oecd:ties:fatca:v2"
xmlns:sfa="urn:oecd:ties:stffatcatypes:v2"
xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-
instance" version="2.0"
xsi:schemaLocation="urn:oecd:ties:fatca:v2 FatcaXML_v2.0.xsd"
```

Explications :

- Le schéma de référence dans la version correspondant au présent cahier des charges:
`xsi:schemaLocation="urn:oecd:ties:fatca:v2 FatcaXML_v2.0.xsd"`

- Les espaces de nommage des autres schémas de référence :

```
xmlns:ftc="urn:oecd:ties:fatca:v2"
xmlns:sfa="urn:oecd:ties:stffatcatypes:v2"
xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
```

- L'attribut `version` qui correspond à la version du schéma XSD FATCA du présent cahier des charges :
 - `version="2.0"`

L'ensemble des balises XML doivent comporter l'URN (Uniform Resource Name) du schéma associé à leur définition (cf §3.1.2 **Schémas applicables**). L'URN des balises a été repris dans la colonne <balise XML> des tableaux au chapitre §3.3 **Structure détaillé du message FATCA_OECD**.

Précision importante : Les balises XML ou attributs de balise XML pour lesquels aucune information n'est transmise ne doivent pas être mentionnés dans la déclaration FATCA. Dans le cas contraire, cela pourrait entraîner le rejet du fichier XML lors de sa validation.

Éléments non autorisés dans le fichier XML

5.2.8.1 Caractères non autorisés

L'utilisation des caractères double tiret (--), barre oblique astérisque (/*) et esperluette dièse (&#) est interdite :

Il n'existe aucune chaîne de caractères de substitution pour ces séquences de caractères. Leur utilisation génère une notification d'anomalie lors de la transmission du fichier à l'IRS, signalant la détection d'une faille de sécurité. Dans ce cas, le fichier fera l'objet d'un rejet formel par l'IRS et sera donc considéré comme étant non déposé.

Les caractères esperluette (&) et inférieur (<) de la syntaxe XML sont interdits comme valeur d'élément ou d'attribut et les substitutions suivantes doivent être appliquées :

- Le caractère esperluette (&) doit être remplacé par la notation **&**;
- Le caractère inférieur (<) doit être remplacé par la notation **<**.

Il est recommandé de suivre les bonnes pratiques du W3C XML Schema dans les valeurs d'élément ou d'attribut et d'appliquer les substitutions suivantes :

- Le caractère supérieur (>) peut être remplacé par la notation **>** ;
- Le caractère guillemet droit (") peut être remplacé par la notation **"**;
- Le caractère apostrophe (') peut être remplacé par la notation **'**;

L'utilisation de ces séquences interdites génère une notification d'anomalie lors de la transmission du fichier à l'IRS, signalant la détection d'une faille de sécurité. Dans ce cas, le fichier fera l'objet d'un rejet formel par l'IRS et sera donc considéré comme étant non déposé.

5.2.8.2 Autres éléments non autorisés

Les fichiers XML ne doivent par ailleurs comporter aucun des éléments suivants :

- Liens hypertextes;
- Composants JavaScript;
- Fichiers exécutables;
- Fichiers d'archives compressés.

Ces éléments ne figurent pas dans les contrôles portés par le schéma XSD. Toutefois, l'absence de respect de ces consignes pourra entraîner le rejet par l'IRS des fichiers comportant de tels éléments.

Les déclarants devront naturellement s'assurer que le fichier transmis ne contient aucun virus ou menace de sécurité connus.

Contrôles (a vérifier par le CIMF)

Chaque contrôle est identifié par un numéro comme suit :

- CFxx – Contrôle Fichier numéroxx
- CVxx – Contrôle Validation numéroxx
- CMxx – Contrôle Mandatory numéroxx

Contrôles de niveau Fichier

Caractéristiques générales des contrôles de niveau Fichier :

- Ils permettent de vérifier l'exploitabilité du fichier déposé ;
- Ils sont réalisés avant les contrôles de niveau Validation ou Mandatory;
- En cas d'anomalie :
 - Le fichier est rejeté dans sa totalité;
 - Un compte rendu d'anomalie précise les causes du rejet du fichier;
 - L'utilisateur du service est invité à corriger et à renvoyer le fichier.

- En l'absence d'anomalie:
 - les contrôles de niveau Validation sont mis en œuvre

Numéro Contrôle	Libellé d'anomalie
CF01	Erreur bloquante fichier inexploitable « Fichier illisible »
CF11	Erreur bloquante « Fichier vide »
CF12	Erreur bloquante le fichier reçu n'est pas un fichier texte « Fichier binaire (fichier texte attendu) »
CF13	Erreur bloquante sur le fichier compressé « Fichier GZIP non conforme »
CF14	Erreur bloquante sur la taille du fichier « La taille du fichier est supérieure à la limite autorisée »
CF15	Erreur bloquante sur le fichier XML « Déclaration XML absente ou erronée du fichier »

Contrôles de niveau « Validation »

Caractéristiques générales des contrôles de niveau Validation :

- Ils permettent de vérifier la conformité du fichier par rapport aux recommandations XML du W3C;
- Ils permettent de valider la structure du fichier XML au regard du présent cahier des charges (validation XSD);
- En cas d'anomalie (le fichier ne respecte pas les schémas XSD):
 - Le fichier est rejeté ;
 - Un compte rendu d'anomalie précise les causes du rejet du fichier;
 - L'utilisateur du service est invité à corriger et à renvoyer le fichier.
- En l'absence d'anomalie:
 - Le fichier est accepté;
 - Un accusé de dépôt avec l'horodatage et la référence DGI confirmera l'acceptation du fichier.

Les contrôles de niveau « Validation » sont réalisés grâce à des analyseurs (parseurs) XML et XSD schémas.

Contrôle CV01

Le fichier XML ne respecte pas les recommandations XML du W3C (fichier XML non conforme).

Contrôle CV02

Le fichier XML ne respecte pas la conformité au(x) schéma(s) XSD du présent cahier des charges (fichier XML non valide).

Contrôles de niveau « Mandatory »

Les données dont le niveau d'exigence est « Mandatory » doivent être renseignées dans la déclaration FATCA si l'accord intergouvernemental exige la transmission de telles données à l'administration fiscale américaine. Cependant, ce niveau d'exigence ne sera pas vérifiable par la mise en œuvre d'un analyseur XML ou XSD schéma.

Les éléments « Mandatory » ne sont donc pas requis pour la validation du schéma, y compris dans les cas où les données correspondant à ces éléments doivent nécessairement être transmises pour la mise en œuvre du dispositif FATCA. En conséquence, un champ « Mandatory » absent n'entraînera pas automatiquement le rejet du fichier. Toutefois, dans le cas particulier du contrôle CM01 mentionné ci-dessous (cf. 5.3.4), le non respect de la règle entraînera le rejet du fichier.

Contrôle CM01

Ce contrôle porte sur la balise DocRefID. Il s'opère sur les deux critères suivants :

- La balise DocRefID ne respecte pas la forme <GIIN du déclarant>. <numéro unique de référencement> (cf. page 49 « Consigne pour la formation du DocRefID»);

et/ou

- La partie <GIIN du déclarant> figurant dans cette même balise DocRefID ne correspond pas au GIIN figurant dans la balise <TIN> de bloc <ReportingFI> qui doit contenir le GIIN de l'IFdéclarante.

Dans ces deux cas, le compte rendu d'anomalie mentionnera le motif « Le DocRefID est invalide ».

Calendrier

Phase de test :

- Du 10 Juin 2019 au 05 juillet 2019 : Ouverture du service en ligne spécialisé «IDES » pour le transfert des fichiers d'essai **FATCATEST** par les institutions financières à la DGI.
- Du 17 juin 2019 au 26 juillet 2019 : transfert des fichiers d'essai **FATCATEST** par la DGI à l'IRS.

Phase d'envoi réel :

- Du 10 Juillet 2019 au 29 Août 2019 : Période de dépôt des déclarations initiales (FATCA1)
- Du 01 Octobre 2019 au 29 Novembre 2019 : Période de dépôt des déclarations correctives (FATCA 1, 2, 3 et 4)

Transfert des déclarations FATCA par la DGI à l'IRS :

- **1^{er} envoi** : le 15 septembre 2019, il s'agit des fichiers reçus du 10 juillet 2019 au 29 août 2019 ;
- **2^{ème} envoi** : le 16 Octobre 2019 (à la fin de la journée), il s'agit des fichiers reçus du 01 Octobre 2019 au 16 Octobre 2019 ;
- **3^{ème} envoi** : le 31 Octobre 2019 (à la fin de la journée), il s'agit des fichiers reçus du 17 Octobre 2019 au 31 Octobre 2019 ;
- **4^{ème} envoi** : le 15 Novembre 2019 (à la fin de la journée), il s'agit des fichiers reçus du 01 Novembre 2019 au 15 Novembre 2019 ;
- **5^{ème} envoi** : le 15 Décembre 2019, il s'agit des fichiers reçus du 15 Novembre 2019 au 30 Novembre 2019 ;

NB :

1. En cas d'erreur ou de modification au niveau d'une déclaration initiale avant le 29 août 2019, l'institution financière doit déposer une autre déclaration qui annule et remplace la précédente ;
2. Une fois la déclaration initiale est envoyée, les corrections doivent être effectuées par le dépôt de déclarations correctives (de type FATCA 1, 2, 3 et 4 : voir RG 6.2)
3. En cas de modification de type « annule et remplace » (Fatca 3 suivi de Fatca 1), la déclaration de type Fatca 1 ne doit être déposée qu'après la date d'envoi par la DGI à l'IRS de la déclaration Fatca 3
Exemple : si une déclaration Fatca 3 est déposée dans la période du 01 octobre au 15 octobre, la déclaration Fatca 1 doit être déposée à partir du 17 octobre 2019

Assistance

Lors du processus de dépôt d'une déclaration FATCA sur le service en ligne IDES, l'émetteur du fichier est invité à désigner le correspondant qui sera pris en compte par l'administration fiscale pour assurer le suivi des questions relatives à l'exploitation du fichier.

Les déclarants confrontés à des problèmes spécifiques ont la possibilité de contacter l'assistance directe du CIMF. Ses coordonnées sont les suivantes :

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPOTS

**Unité des recoupements, de l'échange internationale de renseignements,
de la programmation et de la gestion des risques.
25 Avenue Kheireddine Pacha 1073 Tunis, TUNISIE**

ANNEXES

Annexe 1 - Schéma FATCA XML v2.0

La structure de la déclaration FATCA peut-être représentée de plusieurs façons.

Le Guide utilisateur FATCA XML visé dans les documents de référence propose une représentation graphique basée sur l'outil XMLSpy.

Le présent cahier des charges propose une représentation de la structure sous forme de tableau mettant en évidence les différents niveaux d'indentation et de profondeur des blocs de données.

Il est rappelé que certaines de ces données sont susceptibles d'être non demandées par l'IRS ou de ne pas concerner les IF tunisienne : cf. § Niveau d'exigence des données et § Structure détaillée du message FATCA_OECD, colonne « Commentaire ».

Légende et codescouleur

1 Numéro
 de zone MessageSpec Objet
 IssuedBy Attribut (les attribut sont de même niveau que leur objet derattachement)

Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7	Niveau 8	Niveau 9
0	FATCA_OCDE	Version							
	1	MessageSpec							
		1.1	SendingCompanyIN						
		1.2	TransmittingCountry						
		1.3	ReceivingCountry						
		1.4	MessgeType						
		1.5	Warning						
		1.6	Contact						
		1.7	MessageRefID						
		1.8	CorrMessageRefID						
		1.9	ReportingPeriod						
		1.10	Timestamp						
	2	FATCA							
		2.1	ReportingFI						
			2.1.1	ResCountryCode					
			2.1.2	TIN	IssuedBy				
			2.1.3	Name	NameType				
			2.1.4	Address	LegalAddressType				
				5.1	CountryCode				
			{OR	5.2	AddressFree				
			OR}	5.3	AddressFix				
					5.3.1	Street			
					5.3.2	BuildingIdentifier			
					5.3.3	SuiteIdentifier			
					5.3.4	FloorIdentifier			
					5.3.5	DistrictName			
					5.3.6	POB			
					5.3.7	PostCode			

Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7	Niveau 8	Niveau 9
					5.3.8	City			
			OR} 5.3		5.3.9	CountrySubentity			
			2.1.5	FilerCategory					
			2.1.6	DocSpec					
				3.1	DocTypeIndic				
				3.2	DocRefID				
				3.3	CorrMessageRefID				
				3.4	CorrDocRefID				
		2.2	ReportingGroup						
			2.3	Sponsor					
				2.3.1	ResCountryCode				
				2.3.2	TIN	IssuedBy			
				2.3.3	Name	NameType			
				2.3.4	Address	LegalAddressType			
					5.1	CountryCode			
				{OR	5.2	AddressFree			
				OR}	5.3	AddressFix			
						5.3.1	Street		
						5.3.2	BuildingIdentifier		
						5.3.3	SuiteIdentifier		
						5.3.4	FloorIdentifier		
						5.3.5	DistrictName		
						5.3.6	POB		
						5.3.7	PostCode		
						5.3.8	City		
						5.3.9	CountrySubentity		
				2.3.5	FilerCategory				
				2.3.6	DocSpec				
					3.1	DocTypeIndic			
					3.2	DocRefID			
					3.3	CorrMessageRefID			
					3.4	CorrDocRefID			

Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7	Niveau 8	Niveau 9
			2.4	Intermediary					
				2.4.1	ResCountryCode				
				2.4.2	TIN	IssuedBy			
				2.4.3	Name	NameType			
				2.4.4	Address	LegalAddressType			
					5.1	CountryCode			
				{OR	5.2	AddressFree			
				OR}	5.3	AddressFix			
					5.3.1	Street			
					5.3.2	BuildingIdentifier			
					5.3.3	SuiteIdentifier			
					5.3.4	FloorIdentifier			
					5.3.5	DistrictName			
					5.3.6	POB			
					5.3.7	PostCode			
					5.3.8	City			
					5.3.9	CountrySubentity			
				2.4.5	FilerCategory				
				2.4.6	DocSpec				
					3.1	DocTypeIndic			
					3.2	DocRefID			
					3.3	CorrMessageRefID			
					3.4	CorrDocRefID			
		{OR	2.5	NilReport					
				2.5.1	DocSpec				
					3.1	DocTypeIndic			
					3.2	DocRefID			
					3.3	CorrMessageRefID			
					3.4	CorrDocRefID			
				2.5.2	NoAccountToReport				
		OR}	2.6	AccountReport					
				2.6.1	DocSpec				

Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7	Niveau 8	Niveau 9
					3.1	DocTypeIndic			
					3.2	DocRefID			
					3.3	CorrMessageRefID			
					3.4	CorrDocRefID			
				2.6.2	AccountNumber	AcctNumberType			
				2.6.3	AccountClosed				
				2.6.4	AccountHolder				
				{OR	2.6.4.1	Individual			
						4.1	ResCountryCode		
						4.2	TIN	IssuedBy	
						4.3	Name	NameType	
							4.3.1	PrecedingTitle	
							4.3.2	Title	
							4.3.3	FirstName	xnlNameType
							4.3.4	MiddleName	xnlNameType
							4.3.5	NamePrefix	xnlNameType
							4.3.6	LastName	xnlNameType
							4.3.7	GenerationIdentifier	
							4.3.8	Suffix	
							4.3.9	GeneralSuffix	
						4.4	Address	LegalAddressType	
							5.1	CountryCode	
						{OR	5.2	AddressFree	
						OR}	5.3	AddressFix	
								5.3.1	Street
								5.3.2	BuildingIdentifier
								5.3.3	SuiteIdentifier
								5.3.4	FloorIdentifier
								5.3.5	DistrictName
								5.3.6	POB
								5.3.7	PostCode
								5.3.8	City

Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7	Niveau 8	Niveau 9
								5.3.9	CountrySubentity
						4.5	Nationality		
						4.6	BirthInfo		
							4.6.1	BirthDate	
							4.6.2	City	
							4.6.3	CitySubentity	
							4.6.4	CountryInfo	
							{OR	4.6.4.1	CountryCode
							OR}	4.6.4.2	FormerCountryName
				OR}	2.6.4.2	Organisation			
						6.1	ResCountryCode		
						6.2	TIN	IssuedBy	
						6.3	Name	NameType	
						6.4	Address	LegalAddressType	
							5.1	CountryCode	
							{OR	5.2	AddressFree
							OR}	5.3	AddressFix
								5.3.1	Street
								5.3.2	BuildingIdentifier
								5.3.3	SuiteIdentifier
								5.3.4	FloorIdentifier
								5.3.5	DistrictName
								5.3.6	POB
								5.3.7	PostCode
								5.3.8	City
								5.3.9	CountrySubentity
				OR}	2.6.4.3	AcctHolderType			
				2.6.5	SubstantialOwner				
					2.6.5.1	Individual			
						4.1	ResCountryCode		
						4.2	TIN	IssuedBy	
						4.3	Name	NameType	

Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7	Niveau 8	Niveau 9
							4.3.1	PrecedingTitle	
							4.3.2	Title	
							4.3.3	FirstName	xmlNameType
							4.3.4	MiddleName	xmlNameType
							4.3.5	NamePrefix	xmlNameType
							4.3.6	LastName	xmlNameType
							4.3.7	GenerationIdentifier	
							4.3.8	Suffix	
							4.3.9	GeneralSuffix	
						4.4	Address	LegalAddressType	
							5.1	CountryCode	
							{OR	5.2	AddressFree
							OR}	5.3	AddressFix
								5.3.1	Street
								5.3.2	BuildingIdentifier
								5.3.3	SuiteIdentifier
								5.3.4	FloorIdentifier
								5.3.5	DistrictName
								5.3.6	POB
								5.3.7	PostCode
								5.3.8	City
								5.3.9	CountrySubentity
						4.5	Nationality		
						4.6	BirthInfo		
							4.6.1	BirthDate	
							4.6.2	City	
							4.6.3	CitySubentity	
							4.6.4	CountryInfo	
								{OR	4.6.4.1
								OR}	4.6.4.2
									CountryCode
									FormerCountryName
					2.6.5.2	Organisation			
							6.1	ResCountryCode	

Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7	Niveau 8	Niveau 9
						6.2	TIN	IssuedBy	
						6.3	Name	NameType	
						6.4	Address	LegalAddressType	
							5.1	CountryCode	
						{OR	5.2	AddressFree	
						OR}	5.3	AddressFix	
								5.3.1	Street
								5.3.2	BuildingIdentifier
								5.3.3	SuiteIdentifier
								5.3.4	FloorIdentifier
								5.3.5	DistrictName
						6.2	TIN	IssuedBy	
						6.3	Name	NameType	
						6.4	Address	LegalAddressType	
							5.1	CountryCode	
						{OR	5.2	AddressFree	
						OR}	5.3	AddressFix	
								5.3.1	Street
								5.3.2	BuildingIdentifier
								5.3.3	SuiteIdentifier
								5.3.4	FloorIdentifier
								5.3.5	DistrictName
								5.3.6	POB
								5.3.7	PostCode
								5.3.8	City
								5.3.9	CountrySubentity
				2.6.6	AccountBalance	CorrCode			
				2.6.7	Payment				
					2.6.7.1	Type			
					2.6.7.2	PaymentAmnt	CurrCode		
				2.6.8	CARRef				
					2.6.8.1	PoolReportReportingFI GIIN			
					2.6.8.2	PoolReportMessageRef Id			

Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7	Niveau 8
					2.6.8.3	PoolReportDocRefId		
				2.6.9	AdditionalData			
		OR) 2.7		PoolReport				
				2.7.1	DocSpec			
					3.1	DocTypeIndic		
					3.2	DocRefID		
					3.3	CorrMessageRefID		
					3.4	CorrDocRefID		
				2.7.2	AccountCount			
				2.7.3	AccountPoolReportType			
				2.7.4	PoolBalance	CurrCode		

FIN DUDOCUMENT

